



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.37

31 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 37e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 24 octobre 1989, à 10 heures

Président :

M. SALLAH (Vice-Président)

(Gambie)

Bilan de l'Année internationale de la paix [21]

a) Rapport du Secrétaire général

b) Projets de résolution

Opération Survie au Soudan [154]

a) Rapport du Secrétaire général

b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

BILAN DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/615)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/L.15, A/44/L.16)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que le texte de la Déclaration sur les responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable figure à l'annexe du document A/44/626.

Je donne la parole à la représentante du Costa Rica, qui va présenter les projets de résolution.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) :
Aujourd'hui, les Nations Unies célèbrent leur quarante-quatrième anniversaire. Ma délégation est particulièrement satisfaite que nous commençons aujourd'hui l'examen du point 21 de l'ordre du jour, intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix". C'est en effet un 24 octobre - de l'année 1985 - que l'année 1986 a été proclamée Année internationale de la paix, au cours de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, par la résolution 40/13 de l'Assemblée générale. Nous célébrons donc aujourd'hui le quatrième anniversaire de cette proclamation.

Cet événement important a rehaussé l'éclat de la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies et nous a donné une occasion unique de réaffirmer notre appui et notre attachement aux buts et principes de la Charte. Cela constituait un jalon dans les efforts de la communauté internationale pour la réalisation de l'un des objectifs primordiaux des Nations Unies. Le maintien et la promotion de la paix et la sécurité internationales est en effet un idéal universel, et l'Année a été pour les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les groupes et les individus l'occasion d'exprimer notre aspiration commune, celle de l'humanité, à l'égard de ce qui constitue la raison d'être de l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général, soumis au titre de la résolution 42/13 du 28 octobre 1987, fait ressortir l'enthousiasme inspiré par l'Année internationale de la paix et souligne les nombreuses activités qui ont été organisées par les

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Etats Membres des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, qui ont également joué un rôle décisif et inestimable dans le déploiement de ces efforts. Mais les organisations et groupes nationaux, officiels et privés, les institutions scientifiques et les centres d'enseignement à tous les niveaux ont de même fait rapport sur leur participation. Ces activités comprennent des événements scientifiques, culturels, artistiques et sportifs qui ont stimulé l'imagination des communautés locales et ont suscité la participation de tous les secteurs de la population, depuis les professionnels jusqu'aux élèves des écoles primaires.

Je tiens à mentionner la participation du Costa Rica à la proposition présentée à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale relative à la proclamation de la Semaine internationale de la science et de la paix, qui prendrait place chaque année la semaine du 11 novembre. Nous l'avons fait à la demande de l'Association des scientifiques pour la paix qui, depuis la proclamation de l'Année internationale en 1986, a commencé à célébrer cette semaine chaque année à cette époque-là. Le fait que l'Association des scientifiques a estimé que son mouvement avait besoin d'une résolution des Nations Unies pour acquérir une légitimité mondiale souligne le rôle que l'Organisation doit jouer en tant qu'organe international d'établissement et de maintien de la paix par la promotion de la science et de sa contribution à la paix. L'examen de la relation qui existe entre la science et la paix est une conséquence logique de la proclamation de l'Année internationale de la paix.

L'Année a contribué à faire prendre conscience de la nécessité de contribuer, avec imagination et détermination, à la réalisation d'une paix véritable - une paix qui, comme on l'a souvent dit, ne soit pas uniquement une absence de guerre, mais qui se fonde sur l'idée d'une coexistence permanente qui doit germer chez les individus mêmes pour avoir un effet multiplicateur à tous les niveaux de la société et, en fin de compte, atteindre les gouvernements dont les dirigeants peuvent et doivent la promouvoir de concert avec leurs homologues des Etats voisins et au-delà de leurs propres régions.

La proclamation de l'Année démontre que les peuples doivent vivre ensemble dans la paix et pratiquer la tolérance, et il a été reconnu que l'éducation, l'information, la science et la culture peuvent contribuer à réaliser cet objectif. A cet égard, je tiens à rappeler que le Costa Rica a eu l'honneur de

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

présenter la proposition à l'Assemblée générale en 1979, à la demande de l'Association internationale des présidents d'université, qui compte plus de 600 membres, qui s'était réunie à l'Université pour la paix, qui a son siège dans mon pays, pour tenir sa réunion triennale. L'Association a demandé à mon gouvernement de présenter la proposition relative à la proclamation d'une Journée internationale de la paix et d'une Année internationale de la paix. Mon gouvernement s'est félicité de l'idée et a accepté de la présenter à la demande de l'Association.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Je tiens à exprimer ma reconnaissance, au nom du Costa Rica, aux nombreuses délégations de toutes régions qui ont accueilli favorablement cette idée et qui, par leur appui et leur coopération, ont permis de la concrétiser malgré certaines difficultés rencontrées. Il n'a pas été facile de convaincre ceux qui estimaient que la question était inutile et utopique. Nous voyons aujourd'hui à quel point il est parfois utile d'appuyer des idées utopiques, car elles peuvent faire naître un réel espoir et un objectif que l'humanité peut se fixer en empruntant la voie de la coopération et du dialogue, afin d'instaurer une paix stable et durable, une paix qui, pour être réelle, doit renfermer des éléments vitaux pour elle : la liberté et la justice, le développement économique et social, le désarmement, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la préparation à vivre en paix, l'équilibre écologique, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie.

Il est frappant de noter à quel point l'éducation, du niveau primaire jusqu'au niveau universitaire le plus élevé, a été un facteur dominant dans la mise en oeuvre des activités prévues dans le programme de l'Année internationale de la paix et des années suivantes. C'est ce qui a incité ma délégation à proposer en 1987, avec un grand nombre d'autres délégations, que l'on demande au Secrétaire général de faire un rapport sur les réalisations de l'Année. Nous avons tous sous les yeux ce rapport et pouvons noter que son contenu nous renforce dans notre conviction que l'Année internationale de la paix n'était pas seulement une célébration mais l'occasion de penser et d'agir, de manière créative et systématique, pour permettre aux Nations Unies de remplir leurs objectifs.

Je voudrais maintenant faire référence à une autre réalisation de l'Année. Comme les représentants l'auront noté, ma délégation a fait distribuer un document d'information où il est indiqué que le Costa Rica a été le siège d'une conférence organisée par l'Université pour la paix en collaboration avec mon gouvernement, en tant que l'une des activités inspirées par l'Année. Cette conférence, qui s'est intitulée "Conférence pour la recherche du sens profond de la paix", a adopté une Déclaration sur les responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable.

Comme il est souligné dans le mémorandum explicatif du document présenté par ma délégation et distribué en annexe au document A/44/626, en date du 11 octobre 1989, ces personnalités, représentant diverses convictions, orientations

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

politiques et professions, ont pensé que leur notoriété pourrait donner plus de poids à la "Déclaration des responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable", qui a été adoptée avec enthousiasme par les participants à la Conférence.

Le Président du Costa Rica a répondu favorablement à la demande de la Conférence de présenter cette déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa quarante-quatrième session. Il a accédé à cette requête au titre du point 21, intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix".

Ma délégation tient à souligner que la Déclaration renferme des principes et des déclarations qui sont déjà reflétés dans de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses différentes sessions. Celles-ci figurent en bas de page dans chacun des cas.

Nous voudrions préciser que le principe qui a inspiré cette déclaration suppose une approche éthique applicable à toute philosophie, religion, croyance ou idéologie. Il souligne une grande vérité : la responsabilité de l'être humain à l'égard de la vie, de la société, dans le cadre de sa communauté et au-delà de celle-ci et au sein de la communauté mondiale, le principe d'interdépendance, d'un point de vue individuel, entre les êtres humains et de coexistence internationale entre Etats.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour présenter le projet de résolution sur la question.

Je commencerai par le point intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix" (A/44/L.15).

Dans le préambule de ce projet, l'Assemblée générale rappelle les résolutions adoptées, en proclamant solennellement 1986 Année internationale de la paix, en approuvant le programme de sa proclamation, ce qui a donné lieu au rapport dont nous sommes maintenant saisis. Elle reconnaît les efforts déployés par des Etats Membres et des organisations non gouvernementales, qui ont contribué à instaurer un dialogue entre les nations, les peuples et les individus et, en particulier, à renforcer les Nations Unies en tant qu'instrument de paix. Elle se félicite du changement positif du climat politique international, qui a permis de passer de l'affrontement à la coopération, à l'entente entre les Etats et à la recherche du dialogue, au règlement pacifique des différends de longue date ou récents.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Dans le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction du rapport sur le bilan de l'Année internationale de la paix que le Secrétaire général a présenté en application de la résolution 42/13 et, au paragraphe 2 du dispositif, elle exprime sa satisfaction des activités entreprises depuis la proclamation de l'Année internationale de la paix. Au paragraphe 3 du dispositif, l'Assemblée générale apprécie l'important apport de l'Année internationale de la paix et soutient les efforts que déploie la communauté internationale dans le cadre des activités destinées à faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument de paix plus efficace, et à mettre en valeur les éléments fondamentaux de la paix.

Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée générale se félicite de l'initiative du Secrétaire général de donner, chaque année, plus d'éclat à la célébration, le troisième mardi de septembre, de la Journée internationale de la paix, proclamée dans la résolution 36/67 de l'Assemblée générale, pour rappeler que l'Assemblée se réunit tous les ans, à cette occasion, pour oeuvrer pour la paix.

J'aimerais, à propos de ce paragraphe, rappeler qu'à mesure que le temps passe l'accent est mis de plus en plus sur la tenue de la Journée internationale de la paix. Sa célébration, qui a eu lieu au début de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, a débuté le matin du 19 septembre dans la salle de l'Assemblée générale par un programme retransmis par satellite auquel ont pris part d'éminentes personnalités telles que le Président Oscar Arias du Costa Rica, le Premier Ministre du Japon, M. Toshiki Kaifu et Mme Gro Harlem Brundtland de la Norvège, des étudiants venus d'Union soviétique, des Etats-Unis, du Costa Rica et d'autres pays. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont commencé le programme en faisant des déclarations en rapport avec la Journée et les étudiants ont fait part de leurs initiatives en faveur de la promotion de la paix, de la protection de l'environnement et de l'écologie. Ces étudiants avaient entre 8 et 19 ans. Ils ont aussi démontré leurs talents artistiques en dansant et en interprétant de beaux chants. L'un de ces chants disait notamment "Que la paix règne sur terre et que cette paix commence avec moi". De plus, un hommage a été rendu à de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies chargées de la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de l'Année.

Au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale souligne l'importance de l'éducation pour la paix, en particulier au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, et se félicite de l'incorporation de cette

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

matière dans de nombreux programmes scolaires ainsi que dans les programmes de formation d'éducateurs, qui ont jusqu'ici donné de bons résultats. Au paragraphe 6 du dispositif, l'Assemblée prie instamment tous ceux qu'intéressent la promotion et la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la paix d'appuyer les programmes du Groupe des études sur la paix des Nations Unies en versant des contributions volontaires - je dis bien volontaires - au Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la paix. Il est évident que cela n'aura aucune incidence financière sur le budget ordinaire de l'Organisation.

Au paragraphe 7 du dispositif, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la communauté mondiale sont priées instamment de persévérer dans ces efforts en prenant des mesures qui servent les objectifs de l'Année.

Enfin, au paragraphe 8 du dispositif, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inviter les Etats Membres et les organisations intéressées à faire connaître au Secrétariat les activités qu'ils mènent à cette fin et de lui présenter à sa quarante-sixième session, au titre d'une question intitulée "Programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde", un rapport sur l'état d'avancement des programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

La raison pour laquelle nous n'utilisons pas le même titre pour le projet de résolution que nous présentons maintenant est que l'Année internationale de la paix a rempli sa tâche et a atteint ses objectifs. Elle a donné naissance à des activités et à des programmes que l'on ne peut ignorer. Maintenant que nous avons des programmes, des initiatives et des activités de promotion de la paix dans le monde entier, nous sommes convaincus que tout cela guidera les Nations Unies dans leur rôle en tant qu'organe centralisateur et donnera un sens à ce qu'elles feront en collaboration avec les Etats Membres, les organisations non gouvernementales et la communauté mondiale. Pour cette raison, ma délégation et celles qui nous ont honoré de leur parrainage dans cette entreprise verraient avec satisfaction que l'Assemblée, dans sa sagesse, décide d'adopter ce projet de résolution sans vote.

En ce qui concerne le projet de résolution intitulé "Déclaration sur les responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable", qui apparaît sous la cote A/44/L.16 et que ma délégation présente à l'Assemblée, nous espérons qu'il sera également bien accueilli par les délégations. Le préambule du projet comprend deux alinéas, dans lesquels l'Assemblée générale prend acte du rapport présenté par le Secrétaire général et constate que l'Année internationale de la paix a entre autres été l'occasion pour les instituts scientifiques et les établissements d'enseignement d'entreprendre des activités visant à promouvoir la paix. En l'occurrence, nous pensons ici à l'Université pour la paix, créée par la résolution 35/55 du 5 décembre 1980, dont la Charte prévoyait que le siège serait au Costa Rica. Au premier paragraphe du dispositif, l'Assemblée générale exprime sa satisfaction de la tenue de la conférence pour la recherche du sens profond de la paix et, au deuxième paragraphe, elle prend note en l'appréciant de la "Déclaration sur la responsabilité des êtres humains quant à la paix et au développement durable" et indique que cette déclaration est incluse en tant qu'annexe au document A/44/626.

Ma délégation est convaincue que ce projet de résolution pourrait également être accueilli favorablement par l'Assemblée générale et adopté sans vote.

Cependant, nous avons été priés de demander le renvoi du vote sur le projet de résolution A/44/L.16, pour donner le temps à certaines délégations qui ne l'avaient pas encore vu d'examiner le document de base A/44/626, qui a été distribué par ma délégation le 11 octobre 1989 et qui fournissait toutes informations appropriées à ce sujet. Je voudrais maintenant ajouter quelques commentaires à propos du projet de résolution A/44/L.15, intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix".

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Afin de se conformer aux exigences de soumission des projets de résolution, ma délégation avait déposé au Secrétariat le texte de ce projet le 19 octobre à 18 heures. Il était daté du 16 octobre et portait les signatures de ses 38 coauteurs qui étaient : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grenade, Guatemala, Honduras, Maroc, Maurice, Mexique, Népal, Nicaragua, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Uruguay et Yougoslavie. J'ai le plaisir d'annoncer qu'à ces délégations se joignent maintenant celles de Guyana, de la Pologne, de la République démocratique allemande et du Suriname, qui en deviennent ainsi également coauteurs. Le texte avait été largement distribué avant d'être déposé au Secrétariat et les délégations avaient eu l'occasion de présenter leurs suggestions et leurs commentaires à son sujet. Ce n'est que le vendredi 20 octobre, vers 16 h 30, qu'un groupe de délégations ont proposé d'apporter un changement au paragraphe 8 du dispositif, où il est demandé au Secrétaire général :

"... de présenter ... au titre d'une question intitulée 'Programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde', un rapport sur l'état d'avancement des programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde." (A/44/L.15)

Il nous était demandé de remplacer ce titre par celui du point de l'ordre du jour, c'est-à-dire "Bilan de l'Année internationale de la paix", ce à quoi nous ne voyons pas d'objection. Cependant, outre les raisons que j'ai avancées en présentant le projet de résolution, nous pensons que - que ce soit sous le titre du point de l'ordre du jour ou sous celui que nous proposons maintenant, qui nous paraît plus approprié - l'élan, les nouvelles activités et les programmes auxquels a donné naissance l'Année internationale de la paix ne sauraient plus être ignorés ni ralentis. Il ne serait pas logique d'arrêter d'encourager les activités de la communauté internationale, qu'il s'agisse des Nations Unies proprement dites, par le biais de la Section des études sur la paix, ou des 400 organisations non gouvernementales et institutions d'enseignement dans les différentes parties du monde. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/44/615, aux paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7, nous présente un tableau très complet de toutes ces activités et événements. Ce rapport illustre de façon très claire tout ce qui

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

s'est passé depuis 1986 jusqu'à ce jour, ainsi que ce que l'on prévoit pour l'avenir. La communauté internationale, à tous les niveaux, a répondu avec enthousiasme afin d'agir dans le sens qui lui était demandé dans la proclamation de l'Année internationale de la paix. Comment, alors, pourrions-nous arrêter l'enthousiasme engendré par l'Année internationale de la paix et dire : "Ca suffit; l'année est écoulée. Maintenant, nous n'avons plus rien à dire." Ma délégation, après avoir consulté la majorité des coauteurs que nous avons pu contacter hier, car nous n'avons eu aucune autre possibilité dans ce bref laps de temps, ne croit pas que cela serait conforme aux buts des Nations Unies, dont l'un des objectifs est précisément de promouvoir et de maintenir la paix. C'est pourquoi nous invitons cordialement les délégations qui nous ont demandé de changer le paragraphe 8 pour que l'on lise "Bilan de l'Année internationale de la paix" - ce qui signifie revenir à ce qui est déjà passé - au lieu de "Programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde" - ce qui signifie progresser, encourager et stimuler les Etats, les institutions et centres d'enseignement, les organisations non gouvernementales et les individus -, à adopter une attitude constructive et un comportement de conciliation et à se joindre à ceux qui, comme nous, souhaitent que le projet de résolution A/44/L.15 soit adopté maintenant sans changement et sans vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les Membres que, à la suggestion de la représentante du Costa Rica, suite à la requête de certaines délégations, une décision sur le projet de résolution A/44/L.16 sera prise à une date ultérieure, qui sera communiquée.

M. ADJOYI (Togo) : En décidant d'intervenir sur le point 21 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix", la délégation togolaise a voulu marquer une fois de plus l'attachement de son pays à la paix, dont la recherche constante constitue le fil d'Ariane de la politique tant intérieure qu'extérieure du Gouvernement togolais.

M. Adjovi (Togo)

Dès son avènement au pouvoir, S. E. le Général Gnassingbé Eyadema, Président fondateur du Rassemblement du peuple togolais, Président de la République, que tout le monde se plaît à appeler désormais "l'Apôtre de la paix", n'a ménagé aucun effort pour faire du Togo un havre de paix, convaincu qu'aucun développement économique et social ne peut se faire sans la paix chez soi et chez les voisins. La mise en oeuvre des principes de bon voisinage, de dialogue et de règlement pacifique des différends, notamment par le Président fondateur, illustre de manière éclatante sa conscience aiguë de l'interdépendance des Etats, de la communauté de destin de tous les hommes et de la nécessité pour tous les peuples de vivre en paix.

Les actions de médiation et de réconciliation du chef de l'Etat pour régler les conflits dans notre région ou ailleurs dans le monde, la coopération sous-régionale, régionale et internationale que le Gouvernement togolais s'efforce de renforcer sont également significatives de la foi de notre pays dans la paix.

Significatifs aussi sont les nombreux séminaires, réunions, conférences sur la paix, le désarmement ou le développement qui se tiennent à Lomé, qui a l'honneur d'abriter le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Le certificat de "Messager de la paix", décerné il y a deux ans à la capitale togolaise, est un témoignage éloquent de reconnaissance des Nations Unies pour le rôle que joue le Togo dans la promotion de la paix. Ce choix porté sur Lomé n'est qu'un encouragement à mieux faire encore pour la cause de la paix dans le monde.

En déclarant l'année 1986 "Année internationale de la paix", l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a voulu inciter les peuples et les Etats à la construction d'une société de paix, de liberté et de justice. Elle a voulu également stimuler leurs actions en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, du règlement des conflits par des moyens pacifiques et du renforcement du rôle de l'Organisation en tant qu'instrument de paix.

Il est habituel, quand on entend parler de paix dans un pays ou dans une région, de conclure hâtivement qu'il n'y a plus de conflit ou de guerre dans les zones considérées. La paix n'est cependant pas une simple absence de guerre.

Peut-on parler de paix avec l'existence des bombes nucléaires, véritable épée de Damoclès qu'on se plaît à entretenir? Peut-on parler de paix dans un pays ou dans une région où les hommes, les femmes ou les enfants n'arrivent pas à manger à leur faim, à se vêtir ou à se mettre à l'abri des intempéries? Peut-on parler de paix sans le respect des droits de l'homme?

M. Adjoyi (Togo)

La paix implique un monde sans armes nucléaires, un monde sans domination, sans discrimination, un monde sans injustice, un monde sans énormes problèmes économiques et sociaux, un monde ayant un environnement sain.

Comme le définit la Déclaration de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, à la suite du Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, réuni à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), du 26 juin au 1er juillet 1989 :

"La paix est essentiellement le respect de la vie.

La paix est le bien le plus précieux de l'humanité.

La paix est plus que la fin des conflits armés.

La paix est un comportement.

La paix est une adhésion profonde de l'être humain aux principes de liberté, de justice, d'égalité et de solidarité entre les êtres humains.

La paix est aussi une association harmonieuse entre l'humanité et l'environnement."

La Déclaration de Yamoussokro comporte également un programme pour la paix. En vue de la réalisation de ce programme, le Congrès invite les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés scientifiques, éducatives et culturelles du monde, ainsi que les particuliers, notamment à :

"Contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre femmes et hommes.

Faire prendre mieux conscience du destin commun de l'humanité de manière à favoriser la mise en oeuvre de politiques communes qui garantissent la justice dans les rapports entre les êtres humains, ainsi qu'une relation harmonieuse entre l'humanité et la nature."

La réunion de Yamoussoukro vient enrichir le bilan combien impressionnant des nombreuses activités et conférences organisées par les gouvernements, les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, les associations privées, les syndicats, les particuliers, etc., souvent sous l'égide des Nations Unies, pour réfléchir à la notion de paix, mieux cerner son contour et préconiser ou poser des actes permettant son avènement rapide sur notre planète Terre.

M. Adjovi (Togo)

La délégation togolaise voudrait féliciter tous les organisateurs de ces réunions et se réjouir de leur détermination de poursuivre leurs actions. Il convient de citer également la Conférence pour la recherche du sens profond de la paix, qui s'est tenue du 25 au 30 juin 1989 à San José, au Costa Rica.

M. Adjoyi (Togo)

Cette conférence a adopté une déclaration très importante sur les responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable. La teneur du préambule de cette déclaration, du chapitre premier portant sur l'unité du monde, du chapitre II relatif à l'unité de la famille humaine, du chapitre III traitant des choix possibles et de la responsabilité universelle des êtres humains et du chapitre IV portant sur une réorientation vers la paix et le développement durable mérite réflexion et action de la part de tous ceux qui aspirent à la paix. Je voudrais partager avec les délégations ici présentes mes sentiments sur le contenu de l'article 7 de la Déclaration qui se lit comme suit :

"De tous les êtres vivants, l'être humain est le seul à pouvoir décider sciemment de protéger la qualité et les conditions de vie sur la terre ou de nuire à celles-ci. En réfléchissant à leur appartenance au monde naturel et à leur position particulière de participants au déroulement des processus naturels, les individus peuvent développer envers le monde, considéré comme un tout, reposant sur l'altruisme, la compassion et l'amour, un sentiment de responsabilité universelle qui vise à protéger la nature, à promouvoir au maximum les possibilités d'évolution et à créer des conditions qui leur permettent d'atteindre le plus haut degré possible de bien-être spirituel et matériel." (A/44/626, p. 6)

Si autant que nous sommes, grands ou petits, blancs ou noirs, riches ou pauvres, nous pouvons méditer sur cet article 7 pour prendre davantage conscience du fait que le monde est un tout reposant notamment sur l'amour, l'humanité ferait de grands pas vers la paix. Les croyants et les religieux connaissent la vertu de l'amour. Si le coeur de tous les hommes pouvait battre au rythme de l'amour, le monde serait débarrassé de la plupart des maux qui empêchent les uns et les autres de vivre en paix.

Quand l'homme aura compris sa raison d'être sur cette terre, quand il aura suffisamment réfléchi au sens de l'altruisme, de la compassion et de l'amour, donc quand il arrivera à se débarrasser de son égoïsme et qu'il deviendra tolérant, alors toutes les conditions seront réunies pour l'avènement d'un monde de paix où chacun sera assuré d'un bien-être matériel et spirituel.

Un autre élément important du bilan de l'Année internationale de la paix est la réunion au sommet du Mont Abu qui s'est tenue du 8 au 11 février 1989 au siège international des Brahma-Kumaris, situé au Mont Abu, dans le Rajasthan, en Inde.

M. Adjoyi (Togo)

Cette réunion a, elle aussi, adopté une déclaration avec un programme d'action. Il est regrettable que ce document que ma délégation juge très constructif ne soit pas disponible en français. Il serait indiqué que le Secrétariat des Nations Unies distribue le texte de cette déclaration en français et dans toutes les autres langues officielles de l'Organisation.

Il ne serait pas possible de présenter ici toutes les activités réalisées dans le cadre de l'Année internationale de la paix. Celles-ci sont très nombreuses, variées, et se sont tenues au niveau de tous les continents. C'est dire que la communauté internationale a une vision de plus en plus nette de la nécessité de vivre dans un monde de paix.

La détente qui prévaut actuellement dans les relations politiques internationales est de nature à confirmer la volonté des uns et des autres de relever les défis qui empêchent l'humanité d'évoluer vers la paix. A cet égard, il convient de saluer le rôle primordial joué par l'Organisation des Nations Unies dont la vocation essentielle est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est le lieu de réitérer les encouragements et le soutien du Gouvernement togolais au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer, que ce soit en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou en Europe pour régler les problèmes qui perturbent ou sont de nature à perturber la paix dans ces régions.

Le bilan de l'Année internationale de la paix peut-il nous amener à conclure que le monde est au seuil de la paix? Nous ne le croyons pas encore, car même si des espoirs sont permis, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons continuer à lutter pour créer toutes les conditions propices à l'instauration de la paix partout dans le monde. C'est dans cet esprit que mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution présenté par le Costa Rica sur le bilan de l'Année internationale de la paix qui, entre autres, exhorte les uns et les autres à poursuivre leurs activités dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

Tous les efforts doivent être soutenus pour atteindre l'objectif visé, avec l'espoir que le temps viendra où, du fait de l'engagement de chacun de nous, personne ne parlera plus de guerre, de racisme, de pauvreté, mais rien que de paix.

Gardons la conviction et la détermination qu'aujourd'hui, à l'aube du XXI^e siècle, la paix est à notre portée.

Mme MENZHERES (République socialiste soviétique d'Ukraine)

(interprétation du russe) : Que l'Année internationale ait été proclamée le jour du quarantième anniversaire des Nations Unies est des plus symbolique. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'enthousiasme et les attentes de la communauté internationale étaient pleinement justifiés. La proclamation de l'Année internationale se reflète avant tout dans la préoccupation croissante de la communauté des nations en ce qui concerne le sort de la civilisation sur la terre.

Mme Menzheres (RSS d'Ukraine)

Le souci de trouver des solutions qui garantissent la survie de l'humanité et l'accent placé par tous sur les mesures concrètes qui doivent stopper et inverser le processus de préparation matérielle pour l'anéantissement nucléaire sous-tendent le contenu de la déclaration proclamant l'Année internationale de la paix. La déclaration a jeté les bases de la proclamation de l'Année internationale de la paix sous forme d'un programme mondial visant à garantir l'appui et la participation des gouvernements et des instituts de recherche, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'un large public et de nombreuses personnalités.

Leur participation active à l'application du programme de l'Année reflète l'aspiration générale des peuples à la paix. Le renforcement de la paix, l'arrêt de la course aux armements ainsi que les mesures pratiques et efficaces de désarmement sont autant de problèmes qui ne peuvent être résolus en un an. C'est pourquoi l'Assemblée générale s'est efforcée par cette initiative de mobiliser largement l'opinion publique pour assurer un appui constant aux initiatives visant ces nobles objectifs.

C'est là l'un des points centraux du Programme de l'Année internationale de la paix adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/10 du 11 novembre 1985. Ce programme était un appel à la réflexion et à l'action. Aujourd'hui, grâce à l'union de toutes les forces préoccupées par le problème de la survie et du progrès de l'humanité, et grâce notamment à la mise en oeuvre d'initiatives pacifiques, à petite et à grande échelle, les murs d'hostilité s'effritent et les méthodes non militaires pour régler les conflits internationaux et promouvoir la sécurité internationale prennent de plus en plus d'importance.

Nous avons l'intention de contribuer à cette tendance. Comme l'a souligné M. Masol, Président du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine, quand il s'est adressé aux participants au Séminaire des Nations Unies sur les mesures multilatérales pour promouvoir la confiance et empêcher la guerre, qui a eu lieu le mois dernier à Kiev :

"Le Gouvernement et le peuple de l'Ukraine soviétique se félicitent et appuient l'évolution de la situation politique mondiale, qui signifie la disparition de l'hostilité et de la méfiance et l'élimination des arsenaux d'armes nucléaires, chimiques et autres."

Mme Menzheres (RSS d'Ukraine)

Les mesures prises dans le cadre de l'Année internationale de la paix dépassent les limites temporelles de cette année et permettent l'intensification des efforts des Etats et des organisations populaires, nationales et internationales, pour renforcer la paix et la coopération. Ces mesures jouissent de tout notre appui. De nouvelles formes d'aide à la paix et d'éducation dans un esprit de paix sont apparues. En Ukraine, les partisans de la paix participent régulièrement à des événements internationaux comme des séminaires, des croisières, des marches et des courses de la paix, aussi bien en Ukraine qu'à l'étranger. Récemment, la marche soviéto-américaine de la paix est passée en Ukraine. Ceux qui y ont participé ont adopté une déclaration commune adressée à Mikhaïl Gorbatchev et à George Bush, contenant un appel en faveur du désarmement afin de créer un monde juste et non violent.

"Nous vous demandons d'arrêter la course aux armements nucléaires et les essais nucléaires et d'interdire les armes chimiques. Nous vous souhaitons plein succès dans votre prochaine rencontre qui nous laissera entrevoir un monde plus sûr où les peuples et tous les hommes prospéreront en harmonie avec la nature."

La voix de la diplomatie populaire se fait entendre plus fort aujourd'hui, ce qui montre à l'évidence l'utilité et le succès de l'Année internationale de la paix. Garantir la paix et la sécurité sur une base globale comprenant tous les Etats et tous les aspects de leurs relations sera d'autant plus fructueux que seront plus unanimes et unies les voix de tous les membres de la communauté internationale. Un apport important peut être fourni par les instances internationales, à commencer par un organe universel de coopération multilatérale comme l'Organisation des Nations Unies. L'application du programme de l'Année a montré que l'ONU jouit d'un grand potentiel pour stimuler et coordonner les efforts communs des Etats et des gouvernements, des organisations et des institutions internationales.

Si l'appui des idéaux et des objectifs de l'Année internationale de la paix a pris une dimension mondiale, nous le devons dans une grande mesure au Secrétaire général des Nations Unies, qui a beaucoup contribué à l'application du programme de l'Année, à sa concrétisation dans divers domaines et à son renforcement par des mesures concrètes comme le secrétariat de l'Année internationale de la paix.

Mme Menzheres (RSS d'Ukraine)

On ne peut que se féliciter de la coopération et de l'interaction encore plus étroites des Nations Unies avec les centres scientifiques et les organisations non gouvernementales pour réaliser les objectifs de l'Année internationale de la paix.

Quand, à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a fait le bilan de l'Année internationale de la paix, elle a exprimé l'espoir que les idéaux et objectifs de l'Année continueront d'inspirer durant les dernières années de ce siècle une action concertée et elle a lancé un appel pour que les efforts se poursuivent à cette fin. Notre délégation partage pleinement l'idée que les objectifs et les tâches de l'Année internationale de la paix ont une importance capitale et elle se prononce pour la poursuite des activités et des projets entrepris pendant l'Année. En outre, nous sommes d'avis que de nouvelles mesures doivent être prises pour appliquer ses idéaux. Aussi appuyons-nous le projet de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée générale et que nous avons parrainé.

Il est nécessaire de poursuivre les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la paix et de se concentrer sur les activités pratiques. Le noble slogan de l'Année : "Sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité" servira de guide aux activités des Nations Unies dans les années à venir. Nous espérons sincèrement que l'appel contenu au paragraphe 7 du projet de résolution A/44/L.15, dans lequel l'Assemblée générale prie instamment

"les Etats Membres ... de persévérer dans ces efforts ... et d'oeuvrer avec l'Organisation des Nations Unies à la réalisation du noble but qu'elle s'est proposé : faire que l'humanité aborde le XXI^e siècle dans une paix véritablement stable et durable."

sera entendu et appuyé par tous ceux auquel il est adressé.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : On célèbre cette année le cinquantième anniversaire du début de la deuxième guerre mondiale. La Pologne a été la première victime de cette guerre. Et - pour reprendre les termes du Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation - si la guerre avait entraîné d'énormes souffrances pour des millions de gens :

"Les ravages qu'elle allait faire conduiraient les Etats souverains de l'époque à se concerter en vue de repenser complètement les relations internationales. A la fin de la guerre, l'Organisation des Nations Unies était créée pour asseoir la paix sur des fondements plus fermes".

(A/44/L. p. 2)

M. Pawlak (Pologne)

Les 1er et 2 septembre de cette année, la réunion des représentants des villes désignées "Messagers de la paix" a eu lieu à Varsovie. Les participants à la réunion ont réitéré leur engagement à l'idée d'un avenir sans guerre, à un avenir de paix.

Le cinquantième anniversaire du début de la guerre mondiale a également été évoqué dans la déclaration de la réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu du 26 au 29 juin 1989 à La Haye sur le thème "La paix et la primauté du droit dans les relations internationales". Les participants à la réunion ont pris :

"l'engagement solennel de mettre à profit la prochaine décennie pour concrétiser l'espoir d'un monde pacifique où la justice règne pour tous."

(A/44/191, p. 3)

Il y a deux ans, lorsque l'Année internationale de la paix a été discutée à l'Assemblée générale, ma délégation avait exprimé l'espoir que l'année de paix pourrait devenir une ère éternelle de paix.

M. Pawlak (Pologne)

Nous constatons avec plaisir que le présent débat se déroule dans une atmosphère plus détendue, grâce à l'évolution positive des relations internationales. La détente, le développement de contacts internationaux, de meilleures relations entre les puissances mondiales, sont propices à la mise en marche de diverses forces dans l'intérêt de la paix, indépendamment de leurs convictions et des perspectives mondiales. Les Nations Unies ont un grand rôle à jouer dans ces efforts.

C'est la raison pour laquelle la Pologne attache une grande importance au renforcement de l'action des Nations Unies en faveur de la paix. Dans ce contexte, nous appuyons l'idée selon laquelle l'Organisation devrait élargir son rôle de maintien de la paix à l'instauration et au renforcement de la paix.

L'Année internationale de la paix a imprimé un élan vigoureux à toute une gamme d'activités extrêmement diverses en faveur de la paix. En outre, la célébration de l'Année internationale de la paix a montré que les peuples de nombreux pays sont profondément désireux d'oeuvrer avec les Nations Unies à la promotion de la paix. Le rapport du Secrétaire général (A/44/615) sur le bilan de l'Année internationale de la paix souligne qu'au cours de la période allant de 1987 à 1989, non seulement ces efforts se sont poursuivis, mais de nouveaux projets et initiatives orientés vers la paix ont été lancés en grand nombre.

Il convient de rendre particulièrement hommage aux nombreuses organisations non gouvernementales, institutions d'enseignement et autres qui, par le biais d'activités diverses exécutées en coopération avec le public, ont énormément contribué à améliorer l'entente internationale, la confiance mutuelle et la coopération.

On se rend toujours mieux compte dans le monde que des efforts incessants et systématiques sont nécessaires à l'édification de la paix mondiale et que seuls les efforts conjoints des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des groupes ou des individus concernés permettront de réaliser des progrès véritables dans ce domaine.

A notre avis, cette évolution positive indique clairement que la promotion de la paix doit être poursuivie et devrait être considérée comme un effort de longue haleine des Nations Unies. Notre organisation mondiale constitue un forum unique d'harmonisation des actions et des intérêts différents des Etats Membres dans l'intérêt commun et au profit d'une sécurité garantie à tous. De nouveaux efforts

M. Pawlak (Pologne)

sont également nécessaires pour le renforcement de la coopération et l'échange d'informations entre les Nations Unies et la communauté non gouvernementale sur les questions relatives à la paix.

La réalisation d'une paix stable et durable est l'objectif suprême de la politique étrangère de la Pologne. Cet objectif se trouve reflété dans de nombreuses initiatives polonaises axées sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La plus récente manifestation de cette politique est le plan Jaruzelski visant à réduire les armements et à accroître la confiance en Europe centrale.

Comme le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Krzysztof Skubiszewski, l'a déclaré lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale,

"La Pologne fera de son mieux pour maintenir la paix, la liberté et la coopération de bon voisinage en Europe." (A/44/PV.4, p. 78)

L'appui traditionnellement fourni par le peuple polonais à la cause de la paix se reflète également dans toute une série d'activités diverses entreprises par des organisations non gouvernementales, notamment dans le domaine de l'éducation pour la paix et de la recherche sur la paix. Plusieurs organisations polonaises ont été qualifiées de "Messagers de la paix" par le Secrétaire général en raison de leur contribution à la promotion de la paix. Au cours de sa visite à Varsovie en avril dernier, le Secrétaire général a assisté à la séance de clôture d'un séminaire international sur la diminution du risque de guerre, séminaire organisé précisément par l'une de ces organisations, le Conseil polonais de recherche sur la paix.

Les changements importants auxquels on assiste actuellement en Pologne se trouvent également reflétés dans la création d'une Coalition polonaise pour la paix. La Coalition constitue une très large plate-forme de communication et de coopération entre différents mouvements de paix, groupes, églises et individus intéressés par tout ce qui touche à la paix, à la sécurité, au désarmement, à l'environnement et aux droits de l'homme.

C'est dans cet esprit que nous nous joignons avec plaisir aux auteurs du projet de résolution A/44/L.15 présenté par la délégation du Costa Rica.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Pour commencer, je voudrais dire à quel point je me réjouis qu'il ait été décidé, pour la présente session de l'Assemblée générale, de

M. Belonogov (URSS)

discuter des questions du bilan de l'Année internationale de la paix au moment de la célébration de la Journée des Nations Unies. C'est là une remarquable concomitance, hautement symbolique.

En 1985, l'Assemblée générale a adopté la Proclamation de l'Année internationale de la paix dans le but, notamment, "de relancer la réflexion et l'action en faveur de la paix", pour reprendre les termes du document pertinent. L'adoption de cette proclamation était la preuve de la volonté générale de la communauté internationale de prendre des mesures de grande portée et de caractère pratique afin de faire prendre à la situation mondiale un tournant décisif en faveur de la paix.

Le fait que nous examinons à nouveau la question du bilan de l'Année internationale de la paix témoigne éloquemment de l'influence profonde et durable qu'elle a eue sur l'établissement d'une atmosphère politique et morale favorable à la paix, au renforcement de la confiance et à l'instauration d'une coopération multiforme entre les peuples. Les diverses activités menées dans le cadre de l'Année ont permis aux Etats et organisations populaires nationales et internationales d'intensifier leurs efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, à développer la coopération, à régler les conflits par des moyens politiques ainsi qu'à accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix.

Cela est d'autant plus important que le monde se trouve aujourd'hui à un moment critique. Notre tâche commune est de préserver et de renforcer cette nouvelle atmosphère au moment où, après de longues années de déception et d'affrontement stérile, la perspective de voir les relations internationales entrer dans une période pacifique commence à se matérialiser et où, sur la base des nécessités impérieuses de l'heure, une nouvelle confiance se crée dans les relations entre Etats. La prise de conscience de la priorité des valeurs communes à toute l'humanité en tant que facteur important de garantie du développement pacifique nous rapproche de plus en plus du moment où nous laisserons derrière nous les dogmes d'une philosophie orientée vers l'affrontement.

Nous voulons édifier un ordre mondial démilitarisé, non violent et débarrassé des séquelles de la guerre froide, un ordre mondial où l'ouverture, l'équilibre des intérêts et la liberté de choix serviront d'alternative à la méfiance et à la peur réciproques. Le monde prend de plus en plus conscience de la nécessité de passer à

M. Balonogov (URSS)

une nouvelle conception du principe de la garantie de la sécurité, essentiellement fondé sur le recours aux moyens politiques. A cet égard, on ne peut que souscrire à ce qu'a déclaré M. Arias, Président du Costa Rica - pays qui a lancé l'examen de cette question -, à savoir qu'à une menace de guerre, qui semblait s'étendre dans toutes les directions, se substitue un potentiel de paix.

M. Belonogov (URSS)

Il serait intéressant pour tous les Etats que l'on procède à une étude plus complète du potentiel d'instauration de la paix de l'Organisation des Nations Unies, le seul organe international où sont réunis et imbriqués tous les niveaux de responsabilité des Etats à l'égard de l'avenir de l'humanité et où nous luttons pour assurer la survie de notre civilisation. A notre avis, il convient de poursuivre cet objectif par un large dialogue politique aux Nations Unies sur une démarche générale visant à garantir la paix et la sécurité internationales.

Au cours des dernières années, de nombreux conflits régionaux ont pu être débloqués grâce au potentiel des Nations Unies. Dans ces conditions, la tâche qui consiste à passer d'une diplomatie de crise à une diplomatie préventive passe de plus en plus clairement au premier plan. En s'appuyant sur la volonté de parvenir le plus rapidement possible à l'application pratique des fonctions préventives des Nations Unies, la délégation de l'URSS a soumis à l'examen de la communauté internationale un document à cet égard. Nous sommes prêts à examiner toute proposition visant à renforcer le rôle des Nations Unies pour neutraliser en temps voulu les défis posés à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Comme l'a souligné M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, dans sa déclaration à la réunion du Soviet suprême de l'URSS le 23 octobre dernier :

"Dans notre projet d'organisation d'un monde futur de paix, nous attachons une grande importance au rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions internationales. Nous avons opéré à cet égard un tournant dans notre pensée et la priorité des valeurs communes à toute l'humanité est maintenant accordée, de même que celle des institutions mondiales."

Il a également déclaré que

"... les valeurs communes à toute l'humanité ne sont pas des abstractions; elles existent et ne peuvent pas être interprétées de manière arbitraire ou sélective."

A cet égard, nous devrions tous être inspirés par les instruments universellement reconnus, notamment la Charte des Nations Unies et les déclarations, traités, conventions et résolutions adoptées par les Nations Unies. L'une des tâches urgentes du programme de l'Année internationale de la paix consiste également à faire prendre connaissance de ces documents.

M. Belonogov (URSS)

Le message du premier Congrès des députés du peuple de l'URSS aux peuples de la planète reprend un souci véritable sur l'avenir du monde. Ce message engage la communauté mondiale à développer par tous les moyens l'échange d'idées, de personnes et de valeurs culturelles et spirituelles, ainsi que les contacts et le dialogue à tous les niveaux et dans tous les domaines afin de trouver ensemble les compromis propres à maintenir la paix sur la terre.

Les évolutions dans le monde se poursuivent à un rythme accéléré dans de nombreux Etats. Les parlementaires soviétiques, les organisations sociales, syndicales, féminines, religieuses et artistiques ainsi que les associations de jeunesse ont contribué de façon significative aux idéaux de l'Année internationale de la paix. A leur initiative, et grâce à la participation des peuples d'autres pays, un très grand nombre d'activités qui ont trait au thème de l'Année internationale de la paix ont été menées dans de nombreuses villes de l'Union soviétique. Les cours sur la paix, dont l'origine remonte à la création de l'Année internationale de la paix et qui sont dispensés dans les établissements scolaires de l'URSS, constituent un événement annuel majeur pour l'éducation de la jeunesse soviétique. A cet égard, nous estimons que la disposition du projet de résolution soulignant la nécessité d'éduquer les générations futures dans un esprit de paix est très importante.

En Union soviétique, nous souhaitons faire en sorte que l'expérience positive acquise au cours de l'Année internationale de la paix sera utilisée pour renforcer la paix et la contribution mutuelle entre les peuples, pour accroître les efforts des Etats et des organisations publiques nationales et internationales visant à élargir la sécurité sous toutes ses formes et à développer la coopération.

Le bilan des efforts collectifs en faveur des objectifs de l'Année internationale de la paix devrait permettre à notre avis d'engager une collaboration étroite entre les Nations Unies et les centres et organisations scientifiques et sociaux autorisés. Nous sommes convaincus que ces nobles buts et idéaux n'ont pas perdu leur actualité. C'est pourquoi l'Union soviétique appuie l'idée d'un examen régulier de cette question par l'Assemblée générale tous les deux ans. A notre avis, la tâche principale en la matière est de renforcer et de développer tous les acquis positifs des dernières années, d'unir la volonté politique des participants de la communauté internationale et de redoubler d'efforts, au seuil du XXI^e siècle, pour mettre en oeuvre les objectifs prestigieux des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix.

M. REESE (Australie) (interprétation de l'anglais) : Mille neuf cent quatre-vingt-six, qui avait été proclamée Année internationale de la paix sur une initiative du Costa Rica, avait reçu le plein appui du Gouvernement et du peuple de l'Australie.

Le programme de l'Année internationale de la paix avait les objectifs suivants : stimuler la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération sur le plan international et régler les conflits d'une manière pacifique; renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix; concentrer l'attention sur les exigences fondamentales de paix, notamment sur les problèmes de développement, de désarmement, de droits de l'homme et de besoins humains et sur la préparation à vivre dans la paix.

L'Australie a fermement appuyé tous ces objectifs. Cet appui est intervenu dans le cadre de la haute priorité qu'a accordée et que continue d'accorder le Gouvernement australien aux questions de la paix et du désarmement. L'Australie a considéré que l'Année internationale de la paix lui fournissait l'occasion de réaffirmer l'appui qu'elle apporte aux Nations Unies et à leurs travaux pour la paix mondiale.

Conformément à cet engagement, le Gouvernement australien a consacré plus de 3 millions de dollars au programme de l'Année internationale de la paix dans le pays. Un secrétariat pour l'Année internationale de la paix rattaché au Département des affaires étrangères a été créé et une représentante éminente de la communauté sur les questions de paix, Mlle Stella Cornelius, a été nommée directrice du programme. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie d'alors, M. Hayden, avait également désigné un comité national consultatif sur la paix et le désarmement qui comprenait les représentants de toute une série d'organisations communautaires.

En ce qui concerne l'Année internationale de la paix, l'Australie a concentré ses activités dans trois domaines différents : une campagne d'information et de promotion, un programme d'élaboration de projets gouvernementaux spéciaux et un système de subventions de projets liés à l'Année internationale de la paix pour la communauté.

La campagne d'information et de promotion a souligné la nécessité de prendre des mesures dans la bonne voie pour la réalisation du désarmement général et complet. Vingt mille "Peace kits" ont ainsi été distribués aux membres de la communauté et aux organisations pertinentes.

M. Reese (Australie)

Les projets du Gouvernement concernant l'Année internationale de la paix étaient très divers : une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud, la formation d'aborigènes en chômage, un atelier sur le contrôle sismique des essais nucléaires, des programmes de reboisement dans les pays en développement, une recherche sur l'hiver nucléaire, la création d'une pièce de monnaie australienne sur la paix et la remise de prix pour la paix.

La participation de la communauté à l'Année internationale de la paix en Australie a été extrêmement enthousiaste. Mille cinq cent demandes de subvention émanant de particuliers ou d'organisations et faisant état de projets dans le cadre de l'Année internationale de la paix ont été présentées. Le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Etats australiens en ont financé un grand nombre et beaucoup d'autres projets ont pu être menés à bien sans l'assistance financière du Gouvernement.

Tout cela prouve combien l'Australie s'intéresse à la recherche de la paix et du désarmement sur le plan national et international.

Pendant l'Année internationale de la paix et depuis, l'Australie a continué d'encourager les progrès dans ce domaine. L'Australie participe activement à de nombreuses instances et à des discussions bilatérales et multilatérales destinées à obtenir des progrès dans les domaines suivants : l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais, l'élimination des armes nucléaires, la non-prolifération nucléaire, les armes chimiques, les armes classiques, les transferts d'armes et la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, mieux connue maintenant en tant que Traité de Rarotonga.

M. Reese (Australie)

Il s'est écoulé trois ans depuis la fin de l'Année internationale de la paix - on pourrait dire que c'étaient là trois années remarquables - mais nous avons encore du chemin à faire pour atteindre les objectifs que j'ai mentionnés au début de mon intervention.

Cependant, nous nous félicitons tous de l'évolution positive que nous avons constatée pendant ces années. Lorsque Stella Cornelius, Directrice du programme pour l'Année internationale de la paix, a tiré ses conclusions à la fin de 1986, elle a dit que :

"L'Année internationale de la paix pourrait passer à l'histoire comme le moment où 'nous' avons réclamé le processus de paix. Nous avons démontré que nous en avons le pouvoir. Nous avons démontré que nous savons comment. Ensemble, nous pouvons y parvenir."

Trois ans plus tard, en évaluant le désarmement et les négociations en cours sur la limitation des armements sur certaines questions vitales ainsi que la renaissance des Nations Unies pour ce qui est des activités d'instauration et de maintien de la paix, il est peut-être possible de dire que le "pouvoir de la population" de l'Année internationale de la paix a été clairement entendu.

En 1986, nous avons dit que l'Année internationale de la paix était "un pas dans la bonne voie" du désarmement car nous croyons, comme la plupart d'entre nous ici, qu'il serait difficile d'aller trop vite dans la réalisation de notre objectif ultime. Cependant, l'idée que notre but commun est la paix et que nos efforts pour y parvenir ne devraient pas faiblir ne suscite aucun désaccord. Un mouvement se fait maintenant jour dans le monde, aux Nations Unies et dans des situations régionales; ce mouvement doit être appuyé.

M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)
(interprétation du russe) : La population s'est toujours intéressée aux questions de guerre et de paix, et nous avons toujours encouragé la paix entre les peuples. Il y a d'ailleurs toujours eu des forces en faveur de la paix et de la coopération entre les individus et les peuples. Ce sont la famille, les communautés locales et les organisations publiques qui unissent les couches avancées de la société de leur pays et de leurs régions ou du monde tout entier. Ce sont aussi les Etats et les organisations intergouvernementales qu'ils ont créées, parmi lesquelles une place particulière revient à l'Organisation des Nations Unies et à son système d'organes.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Depuis sa fondation, l'Etat soviétique a basé ses relations intergouvernementales sur des idéaux de paix, de justice sociale et de coopération internationale sur un pied d'égalité. Cette politique n'a pas changé.

En proclamant 1986 "Année internationale de la paix", l'Assemblée générale a posé un jalon important dans les efforts de la communauté mondiale pour renforcer la paix sur terre. Les succès de l'Année internationale de la paix sont dus en bonne partie à l'influence d'une nouvelle philosophie politique et aux initiatives sérieuses de nombreux Etats. Une contribution importante à cet égard a été la proposition soumise par l'Union soviétique sur une approche globale, fondée sur la primauté du droit, des problèmes de la sécurité internationale et de la paix dans tous les domaines des relations intergouvernementales - militaire, politique, économique, écologique, social, humanitaire, etc.

Il est également important que ces nobles idées politiques soient renforcées par des actions concrètes. Dans de nombreux cas, elles ont en fait été renforcées par des accords destinés à promouvoir l'instauration d'un monde dénucléarisé et non violent, libéré de la guerre et des armes, un monde de compréhension et de coopération mutuelles. Parmi ceux-ci, je mentionnerai le processus en cours d'élimination des missiles américains et soviétiques de portée intermédiaire et de plus courte portée et les mesures unilatérales adoptées par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes en vue de réduire les armes et les forces armées, les accords de Stockholm et de Vienne dans le cadre du processus paneuropéen, les documents du Mouvement des pays non alignés, les nombreuses déclarations et résolutions adoptées par consensus à l'ONU, l'intensification et l'évolution des pourparlers bilatéraux, et les efforts déployés pour régler les conflits régionaux et rendre aux Nations Unies leur rôle de centre multilatéral de concertation sur les principes et les mesures pratiques des Etats dans l'arène internationale.

La RSS de Biélorussie estime qu'il est tout à fait justifié que les idéaux de l'Année internationale de la paix n'aient pas simplement été envoyés aux archives depuis que l'Année a pris fin mais qu'ils vivent et soient enrichis de nouvelles activités menées par les organisations gouvernementales et publiques. Nous nous félicitons du fait que cette question soit examinée lors de la Journée des Nations Unies et au début de la Semaine d'action pour le désarmement.

Il nous appartient à tous aujourd'hui de faire à nouveau la preuve de notre attachement aux idéaux de paix et de désarmement et d'exprimer notre volonté

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

d'appliquer les buts et principes de la Charte des Nations Unies. A l'occasion de la Journée des Nations Unies, je tiens à féliciter les fondateurs des Nations Unies et ceux qui sont devenus Membres de notre organisation.

Il est de la plus haute importance aujourd'hui d'intensifier encore nos efforts et de mettre en oeuvre des mesures pratiques en faveur de la paix. Nous ne pouvons rester oisifs, même lorsque tous les processus internationaux semblent évoluer harmonieusement, car nous savons tous que les vieux stéréotypes ne disparaîtront pas d'eux-mêmes de la scène politique. Notre tâche collective à l'Organisation est de créer des conditions telles que les efforts de tous les Etats sans exception et les activités des organisations populaires visent à sauvegarder les priorités de toute l'humanité, à instaurer une sécurité générale et égale pour tous afin que soient bannies sans retour les tentatives de garantir la sécurité sur des bases étroitement égoïstes, au prix de l'amointrissement de la sécurité des autres.

La RSS de Biélorussie a présenté au Secrétariat des Nations Unies des informations circonstanciées sur les activités menées dans notre République dans le cadre de l'Année internationale de la paix. Ces activités sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, mais nous estimons que cette information devrait faire l'objet d'une distribution plus large.

Le Comité biélorusse pour la défense de la paix, qui a des chapitres dans toutes les régions et villes de notre pays et dans les principales entreprises, s'est chargé de coordonner les mouvements et activités de masse des partisans de la paix. Le Comité coopère étroitement avec le chapitre biélorusse du Fonds soviétique de la paix, avec la Société biélorusse pour l'établissement de liens amicaux et culturels avec les pays étrangers, ainsi qu'avec le Fonds culturel biélorusse, les organisations syndicales et autres organisations publiques. Leurs activités ne cessent de se multiplier à l'intérieur de la République mais aussi par des contacts avec des partenaires étrangers. L'Association d'aide aux Nations Unies, créée dans notre République, s'engage de plus en plus dans ces travaux. Nous sommes reconnaissants aux Nations Unies d'avoir fait de la ville héroïque de Minsk un "Messager de la paix" et d'avoir décerné le prix de "Messagers de la paix" à certains de nos citoyens. Nous pensons qu'il est hautement souhaitable que les activités de l'Association d'aide aux Nations Unies, les

M. Gurinevich (RSS de Biélorussie)

contacts entre les deux villes et les liens économiques, commerciaux, scientifiques, culturels et sportifs entre les Etats servent à renforcer la paix et la sécurité internationales, en aidant à résoudre les problèmes actuels de sécurité et de coopération et à assurer à la population une vie décente.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

A notre avis, le Département de l'information publique pourrait accorder une attention plus grande à la publication des mesures décidées dans le cadre des programmes de l'Année internationale de la paix. La RSS de Biélorussie appuie les projets de résolution dont nous sommes saisis, et pense qu'ils peuvent être adoptés par consensus.

Mme KODIKARI (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Comme en 1985 et en 1987, nous sommes à nouveau réunis au nom de la paix pour que la paix et la justice puissent éternellement régner dans le coeur des hommes, non seulement en 1986, comme l'a proclamé l'Année internationale de la paix, mais chaque année.

J'ai écouté personnellement avec beaucoup d'attention les nombreuses déclarations faites au cours du débat général par des ministres des affaires étrangères, des rois et autres chefs d'Etat et premiers ministres. Les mots et les expressions de stabilité et d'apaisement des conflits qui ont émané de ces dirigeants sont encore très présents à mes oreilles. Je les entends dire :

"Le climat politique s'est raffermi. Saisissons cette chance de paix. Le dialogue a repris de sa vigueur. Les idéologies ont perdu de leur contenu émotionnel. L'affrontement n'est plus de mode et l'affrontement idéologique montre des signes évidents de faiblesse."

De leur voix se sont élevés des espoirs de paix :

"Une nouvelle compréhension est née. L'Est et l'Ouest s'écoutent avec attention. La compréhension s'est substituée à l'opposition irréconciliable. L'avenir est moins sombre."

Bien plus, ces dirigeants ont exprimé leur optimisme quant au maintien de la paix et à la diminution des affrontements :

"L'heure est désormais à l'humanisation et à la démocratisation. Il y a de nouvelles approches à l'égard des négociations. Les relations sont maintenant humaines et mutuelles. Il y a plus d'ouverture. Le monde veut quelque chose et non des idéologies."

Pour ne citer que quelques déclarations parmi d'autres du même genre.

Pour ma part, j'attends plus de Wyomings; plus de réunions à Washington, à Genève ou ailleurs; plus de poignées de mains, plus de sourires, plus de réunions côte à côte; plus d'entretiens entre les deux superpuissances.

Le Président de l'Assemblée même a dit qu' :

"une atmosphère de confiance apparaît à présent, là où jusqu'ici régnait un climat de crainte et de suspicion mutuelle; de réelles possibilités d'approche

Mme Kodikara (Philippines)

concertée dans l'intérêt de la paix régionale et globale semblent exister maintenant, là où jusqu'ici était menée une action unilatérale au bénéfice d'étroits intérêts nationaux." (A/44/PV.1, p. 7)

Oui, le dégel des relations entre les superpuissances a eu une incidence sur certains conflits régionaux. Les tensions se sont relâchées dans certaines régions, permettant ainsi au Secrétaire général de servir avec succès la cause de la paix et de la stabilité.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général se sont acquittés ensemble, dans de nombreuses instances, du mandat de la Charte et celui du Conseil de sécurité, dont la responsabilité est de rechercher des moyens mutuellement convenus de paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général collaboreront davantage et qu'ils saisiront les chances offertes par le climat favorable qui règne à l'heure actuelle. En fait, les Nations Unies développent ou affirment avec constance leur aptitude en tant qu'organisation internationale de promotion et de maintien de la paix.

Il y a même eu ces derniers jours des nouvelles rassurantes en provenance de l'Afrique du Sud. Etant donné cet élan positif, l'ère mondiale de la paix est proche. Au Liban, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements intéressés en vue de parvenir à un règlement de la guerre civile. La situation en Amérique centrale s'est dit-on "considérablement améliorée".

Derrière les nuages, le soleil brille.

Il a été dit et répété que jamais, jamais plus, il n'y aura de guerre. Rien ne se gagne par la guerre; rien ne se perd par la paix.

Aujourd'hui, nous nous rappelons le préambule de la Charte des Nations Unies, qui souligne notre détermination - la détermination de tous les Etats Membres - de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il proclame notre foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. A ces fins, la Charte souligne la pratique de la tolérance, de la vie en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

Nous nous réunissons chaque année pour donner un sens aux efforts qui visent à apporter à toutes les nations l'unité, la paix et la concorde, et non la rancœur. C'est pourquoi un certain nombre de points comportant le mot "paix" dans leur titre

Mme Kodikara (Philippines)

sont, comme dans d'autres sessions précédentes, inscrits à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session pour examen. Ces points sont la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales; zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud; la situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix; la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est; l'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales.

A l'ordre du jour de la Première Commission figurent des points relatifs aux centres de paix régionaux, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'autres points concernent la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Les points relatifs à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ont également été confiés à la Commission politique spéciale.

De même, la Troisième Commission étudie le point relatif à la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales. La Sixième Commission s'est vu également confier des points relatifs au règlement pacifique des différends entre Etats et aux projets de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Les Nations Unies déploient donc des efforts en faveur de la paix. La paix est notre travail.

Il y a encore d'autres questions qui sont directement ou indirectement liées à la paix : les droits de l'homme, l'application de programmes pour combattre le racisme et la discrimination raciale, l'élimination de toutes les formes de discrimination, la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour la défense effective des droits de l'homme. Il y a un point relatif au progrès social et à bien d'autres paramètres de la personne humaine.

Mme Kodikara (Philippines)

Les principes de la Charte comprennent la promotion du respect des droits de l'homme sans distinction d'aucune sorte. Pourtant, nous devons souligner à nouveau qu'aucun individu n'est inférieur ou supérieur à un autre individu. On dit de l'homme : "Tu es poussière et tu retourneras en poussière". On ne parle pas de l'âme, car les hommes ne sont pas supérieurs pour des raisons liées à la race ou à la couleur : sont supérieurs ceux qui ont le cœur le plus généreux, et donc l'esprit le meilleur. Après tout, il n'y a pas de pureté de la race; il n'y a qu'une race plus noble, une race nouvelle : la race humaine.

Mme Kodikara (Philippines)

Les droits de l'homme - les droits des hommes et des femmes - ne sont rien par rapport aux problèmes les plus importants auxquels nous sommes tous confrontés, la guerre nucléaire et la survie. Les droits des peuples, la création tout entière, sont mis en danger par la guerre nucléaire. C'est pourquoi nous nous penchons également sur d'autres points de l'ordre du jour de cette session : le désarmement général et complet, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'interdiction de nouvelles armes de destruction, le gel des armements nucléaires, la limitation des armements, la prévention de la course aux armements, la réduction des budgets militaires et l'interdiction des essais. Ces questions sont posées en prémisses et découlent de la conviction que la course aux armements est un fléau pour la race humaine et que le désarmement est la route la plus brève menant à une paix globale.

Pour ce qui est du désarmement, la conclusion par les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et l'application du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) ont déjà donné un élan pour entamer de nouvelles négociations relatives aux armes nucléaires et classiques. Nous attendons avec impatience la réduction et l'élimination de ces armes mortelles.

Nous sommes également heureux de constater que des propositions ont déjà été faites quant à la réduction des armes classiques, notamment en Europe. Tout récemment, une proposition en vue de l'élimination des armes chimiques de la terre a été présentée.

En novembre 1989, la Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux tiendra à New Delhi, en Inde, une réunion de travail sur les aspects non militaires de la sécurité globale, à laquelle participera le Département des affaires de désarmement.

Nous pensons que le développement et la justice sont de solides fondements pour la paix et la stabilité; en d'autres termes, la paix et la sécurité sont menacées par l'absence de progrès dans le domaine économique et par l'absence de justice économique. Aujourd'hui, le tonnage des explosifs dans le monde est plus important que celui de la nourriture; et l'on rencontre la famine là où il y a pourtant abondance. Nous pensons aussi que la science et la technique ne devraient être considérées que sous l'angle de leurs utilisations pacifiques. C'est ainsi que, année après année, le développement et le progrès économiques ont été au centre des préoccupations de la Deuxième Commission.

Mme Kodikara (Philippines)

Egalement, dans la quête d'une signification authentique à donner à la notion de paix, une déclaration sur les responsabilités des êtres humains quant à la paix et au développement durable a été adoptée en juin 1989 au Costa Rica. Dans cette déclaration, un paragraphe du préambule se lit comme suit :

"Reconnaît l'entière participation des femmes et des hommes aux processus de prise de décisions relatifs à la promotion de la paix et du développement."

De même, les hommes et les femmes ont leur mot à dire lorsqu'il s'agit de décider des déclarations de guerre et des conflits, en particulier dans le domaine des armements, des budgets militaires et autres. Nous espérons que, dans ces circonstances, ils useront de leur influence sur les dirigeants concernés pour qu'ils optent en faveur de la paix et de la sécurité.

Hier encore, dans le hall de l'Assemblée générale, une exposition japonaise sur le thème "Guerre et paix" était organisée sous les auspices du Département des affaires de désarmement à l'appui des objectifs de la Campagne mondiale de désarmement. Elle reflétait la notion que les efforts en vue de promouvoir le désarmement et la paix ne peuvent être poursuivis seuls, en les isolant de la faim, de la misère et de la crise de l'environnement.

Dans le cadre également de notre recherche en faveur de la paix et des activités entreprises dans ce sens, nous notons la proclamation de l'Année internationale de la paix pour 1986 et les réalisations auxquelles elle a abouti, dont il est fait état dans le projet de résolution A/44/L.15 intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix" qui nous est maintenant soumis.

Le projet de résolution demande que des efforts soient déployés pour faire connaître les effets positifs et les avantages de la paix et, à l'inverse, attire l'attention sur l'influence négative et les désavantages de la guerre et des armements. Des informations sur les activités entreprises au niveau national seront recueillies. Le projet s'attache à mettre en valeur les éléments fondamentaux de la paix et signale de nouvelles opportunités à saisir et de nouvelles responsabilités à assumer en faveur de la paix. Ces activités peuvent inclure des cours sur la paix à tous les niveaux d'enseignement et des campagnes pour la paix et la compréhension par toutes les formes de communication. L'utilisation de la plus petite unité de la société, la famille, peut être également soulignée.

Le projet de résolution prie instamment tous ceux qu'intéressent la promotion et la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la paix d'appuyer les

Mme Kodikara (Philippines)

programmes du Groupe des études sur la paix de l'Organisation des Nations Unies en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la paix. A cet égard, il pourrait être opportun de considérer l'intégration des fonctions du Groupe dans des bureaux déjà existants, afin de réduire au minimum les incidences financières, si des contributions volontaires se révèlent impossibles.

Le projet de résolution demande au Secrétaire général d'inviter les Etats Membres et les organisations intéressées à faire connaître au Secrétariat les activités qu'ils mènent à cette fin et de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session au titre d'une question intitulée "Programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde". A sa manière, ce projet de résolution est une décision de plus dans le sens de la réduction des malentendus entre nations et entre peuples.

Je voudrais conclure en citant Winston Churchill, qui disait :

"Nous devons refaçonner les rapports entre hommes et entre nations, de manière que ces hommes ne souhaitent plus, ou n'osent plus, s'attaquer les uns les autres au nom d'une ambition vulgaire et dépassée ou pour des raisons de différences passionnelles d'idéologies, et de manière que les organisations internationales, par autorité suprême, puissent instaurer la paix sur la terre et la justice entre les hommes".

Tout comme dans la résolution de 1985 proclamant l'année 1986 "Année internationale de la paix", c'est inspirée par cet idéalisme que ma délégation a parrainé le projet de résolution qui nous est soumis. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/44/L.15. Je tiens à annoncer que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/44/L.15 : Argentine, Jamaïque et Sénégal.

Je voudrais également informer les Membres que le Secrétaire général ne prévoit pas d'incidences financières sur les budgets-programmes à la suite de l'application du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/44/L.15?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/11).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux Membres qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. AMIGUES (France) : Je souhaiterais, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, faire quelques observations sur le projet de résolution A/44/L.15 que vient d'adopter l'Assemblée générale sur le "Bilan de l'Année internationale de la paix".

Qu'il me soit permis de rappeler en premier lieu l'adhésion sans réserve des 12 Etats membres de la Communauté européenne aux objectifs de l'Année internationale de la paix. C'est ainsi que, animés de cet esprit, les Douze ont successivement approuvé l'adoption des résolutions 39/19, 40/10, 41/9 et 42/13.

M. Amigues (France)

Toutefois, comme ils l'avaient déjà fait observer en 1987, lors de l'adoption de la résolution 42/13, les Douze estiment nécessaire d'attirer à nouveau l'attention de l'Assemblée générale sur les principes directeurs relatifs aux années internationales, définis en 1980, que la résolution 42/13 ainsi que la résolution examinée aujourd'hui ne respectent pas. Les Douze estiment que l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Programmes et activités pour la promotion de la paix dans le monde" revient à perpétuer un exercice dont il était initialement clair pour tous qu'il devait être achevé au terme de l'année retenue, c'est-à-dire à la fin de 1986.

En effet, les "programmes et les activités" évoqués au paragraphe 8 de la résolution ont en réalité été entrepris dans le cadre et à l'occasion de l'Année internationale de la paix.

Par ailleurs, les Douze relèvent qu'en son paragraphe 6, la résolution fait état de l'Unité des Nations Unies pour l'étude de la paix, à laquelle est confié ce qui apparaît être le suivi de l'Année internationale de la paix. Les Douze s'interrogent sur l'utilité d'une telle structure, dans la mesure où la promotion de la paix dans le monde constitue la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies tout entière. Nous tenons à rappeler ces réserves afin qu'il puisse en être tenu compte à l'occasion de l'élaboration du rapport demandé au Secrétaire général par le paragraphe 8 de la résolution.

Cependant, les Douze, attachés à la paix et au renforcement de la sécurité internationale, de même qu'à la solution des conflits par des moyens pacifiques, se sont ralliés au consensus, nonobstant les sérieuses réserves qu'appelle de leur part la résolution que nous venons d'examiner.

M. KAWAKAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon poursuit ses efforts en vue de garantir et de renforcer la paix mondiale. Pendant l'Année internationale de la paix, le Japon a organisé diverses activités et participé à de nombreuses autres, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, document A/44/487 et Add.1. M. Toshiki Kaifu, Premier Ministre du Japon, a envoyé un message spécial à l'occasion du programme de télévision produit par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de la paix, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/44/615).

M. Kawakami (Japon)

Ma délégation s'est associée au consensus en faveur du projet de résolution A/44/L.15 pour montrer que le Japon est fermement attaché à la paix mondiale. Néanmoins, ma délégation souhaite faire connaître officiellement sa position en ce qui concerne le paragraphe 8 du dispositif. Selon nous, l'Année internationale de la paix s'est achevée officiellement en 1986. En outre, nous avons déjà eu deux séries de discussions sur le rapport du Secrétaire général - en 1987 et cette année. Nous nous demandons donc s'il est utile d'inscrire une question fondamentalement identique à l'ordre du jour de la quarante-sixième session.

M. NOREEN (Suède) (interprétation de l'anglais) : Au nom des cinq pays nordiques - Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède -, je voudrais faire certaines observations à propos du projet de résolution A/44/L.15 que l'Assemblée générale vient d'adopter.

L'Année internationale de la paix a été largement célébrée dans tous les pays nordiques, où elle a permis au public de prendre mieux conscience de l'importance de la paix internationale et du désarmement. Les cinq pays nordiques se sont associés au consensus en faveur de la résolution. Nous formulons néanmoins des réserves à l'égard de certains éléments contenus dans le paragraphe 8 du dispositif.

M. REESE (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie s'est associée au consensus en faveur du projet de résolution A/44/L.15, car, comme je l'ai dit dans ma déclaration, mon pays a appuyé les objectifs de l'Année internationale de la paix en 1986 et a mené de nombreuses activités à cet égard. Nous donnons cette explication de vote parce que nous craignons que, tel qu'il est rédigé, le paragraphe 6 du dispositif laisse entendre que ceux qui ne font pas de nouvelles contributions financières n'appuient pas les objectifs de l'Année internationale de la paix.

Nous relevons également que ce point doit être inscrit, bien que sous un titre différent, à l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous prenons note de l'annonce faite par le Secrétaire général selon laquelle cette résolution n'entraîne pas d'incidences financières.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Je ne peux m'empêcher de remercier à nouveau l'Assemblée générale d'avoir adopté, sans l'avoir mis aux voix, le projet de résolution A/44/L.15 intitulé "Bilan de l'Année internationale de la paix". Nous sommes heureux que les pays suivants se soient également portés coauteurs de ce projet : Argentine, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago, Pologne, Sénégal et République démocratique allemande.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Je voudrais également faire remarquer que, dans la liste des auteurs de ce projet de résolution, la Bolivie, l'un des premiers auteurs, a été omise. Je n'ai pas dit non plus que la délégation de la Roumanie avait aussi parrainé ce texte dès le début.

Comme je l'ai dit, il a été démontré que l'Année internationale de la paix a contribué à renforcer l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts de promotion et de maintien de la paix, qui sont des objectifs de ladite année. Par conséquent, nous estimons que le paragraphe 8 du dispositif constitue un progrès dans le processus de renforcement des efforts de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Secrétariat rectifiera les erreurs que la représentante du Costa Rica vient de signaler.

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR

OPERATION SURVIE AU SOUDAN

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.11/Rev.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que le rapport du Secrétaire général sur le point 153 de l'ordre du jour, intitulé "Aide d'urgence au Soudan", qui contient aussi des informations pertinentes quant au point 154 de l'ordre du jour, a été publié sous la cote A/44/571.

Je donne la parole au représentant du Soudan qui va présenter le projet de résolution A/44/L.11/Rev.1.

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à remercier toutes les délégations ainsi que le Secrétariat des Nations Unies de leur sincère coopération, qui a permis à ma délégation d'inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. C'est un plaisir pour ma délégation et pour moi de prendre la parole à propos de l'opération Survie au Soudan, question à laquelle nous attribuons une grande importance.

L'opération Survie au Soudan a été lancée à la suite de la réunion de haut niveau de Khartoum des 8 et 9 mars 1989, qui a été organisée conjointement par le Gouvernement du Soudan, les Nations Unies et la communauté des donateurs. Le plan d'action approuvé à cette réunion a été exécuté avec succès. Plus de 106 tonnes métriques de produits alimentaires, plus certains produits non alimentaires ont été préparés puis livrés dans les régions touchées. Des milliers de Soudanais ont pu éviter une menace potentielle de famine. Le coût total de l'opération Survie au Soudan, qui s'achèvera le 31 octobre, a été d'environ 140 millions de dollars des Etats-Unis. L'objectif de la première phase de cette opération ayant été atteint, une seconde phase viendra le soutenir et le compléter, qui sera axée principalement sur les secours et le relèvement.

Le Gouvernement du Soudan n'a épargné aucun effort pour mener au succès l'opération Survie au Soudan. Une commission ministérielle et un comité technique de haut niveau qui ont été créés pour faciliter l'exécution de l'opération Survie au Soudan se sont acquittés de manière satisfaisante de leurs responsabilités. La mobilisation de tout l'appareil gouvernemental a joué un rôle crucial pour le succès de l'opération Survie au Soudan. Le cessez-le-feu et les couloirs de tranquillité ont également été utiles en la matière.

Je tiens maintenant à exprimer la vive reconnaissance et la profonde gratitude de mon gouvernement à l'égard de l'aide humanitaire généreuse de la communauté des donateurs. A ce propos, nous rendons hommage tout particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, à la Communauté économique européenne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, à l'Italie, au Japon, à la France, à la Finlande et au Canada. Leur contribution importante et rapide a été un facteur clef qui nous a permis d'éviter une catastrophe imminente.

Mon gouvernement salue avec satisfaction le rôle important joué par les pays voisins frères, l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda, dans l'opération Survie au Soudan. Leurs gouvernements et leurs peuples ont engagé une coopération

M. Abdoun (Soudan)

fraternelle qui mérite nos remerciements sincères. Nous tenons aussi à remercier les divers auteurs du projet de résolution, notamment le Groupe des Etats arabes, qui a généreusement aidé mon gouvernement dans les opérations de secours sur une base bilatérale.

Ma délégation tient à bien marquer la reconnaissance de son gouvernement envers le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a dirigé l'opération de manière remarquable, déployant des efforts inlassables et faisant montre d'une grande préoccupation personnelle à cet égard. Mon gouvernement apprécie en outre la contribution précieuse du représentant spécial du Secrétaire général à l'opération Survie au Soudan, M. James Grant, qui fut l'architecte de l'opération. Grâce à sa clairvoyance, à son dévouement et à ses efforts constants, l'opération Survie au Soudan a remporté un succès remarquable. Ma délégation apprécie aussi la contribution digne d'éloges de M. Bryan Wannop à l'opération Survie au Soudan. Son successeur, M. Priestley, a été reçu chaleureusement dans mon pays et nous l'assurons de toute notre coopération pendant la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan.

L'immense contribution du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mérite nos remerciements. Nous saluons avec reconnaissance l'excellent travail du Comité international de la Croix-Rouge. Sa contribution généreuse avait été saluée avant même que ne commence l'opération Survie au Soudan. Nous comptons sur le CICR pour jouer un rôle dans les activités futures de l'opération Survie au Soudan.

C'est un plaisir pour ma délégation que de rendre un hommage particulier aux organisations non gouvernementales (ONG), qui ont participé généreusement à l'opération Survie au Soudan. Leur dévouement s'est déployé au niveau de base et leur capacité exceptionnelle de répondre aux besoins de la population s'est manifestée dans les régions affectées. A cet égard, ma délégation réaffirme l'engagement de son gouvernement de faciliter les travaux des ONG dans la seconde phase de l'opération Survie au Soudan.

Compte tenu du caractère d'urgence de l'opération Survie au Soudan et très conscient de ses dimensions humanitaires, mon gouvernement a entrepris l'opération Survie au Soudan avec la plus grande neutralité et la plus grande impartialité, qui ont transcendé toutes les autres considérations politiques. C'est dans ce sens

M. Abdoun (Soudan)

que ma délégation voudrait réitérer l'engagement de mon gouvernement à soutenir ses efforts continus pour parvenir aux objectifs de la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan.

Le succès remarquable de l'opération Survie au Soudan a montré clairement la capacité remarquable des Nations Unies de répondre rapidement et efficacement aux besoins des populations affectées par une situation de catastrophe difficile. Comme beaucoup l'ont dit, l'opération Survie au Soudan est une opération humanitaire exceptionnelle que l'on pourrait répéter dans des situations d'urgence semblables. Outre sa vitalité humanitaire, ma délégation estime que l'opération Survie au Soudan est un instrument politique important et qu'il peut faciliter le processus de renforcement de la paix. De ce point de vue, nous attachons beaucoup d'importance à la préservation des corridors de tranquillité au cours de la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan.

A la suite d'un échange de lettres entre mon chef d'Etat et le Secrétaire général, il a été décidé que l'opération Survie au Soudan devrait se poursuivre en plaçant l'accent sur la réadaptation, pour mettre les personnes déplacées en mesure de se suffire à elles-mêmes. A cette fin, le Gouvernement du Soudan, en collaboration étroite avec M. Priestley, met au point un programme d'aide pour la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan. Le programme d'aide proposé devrait être présenté à une réunion de haut niveau des donateurs qui se tiendra à la fin du mois de novembre 1989, à New York, sous les auspices du Secrétaire général. Ma délégation lancera un appel à la communauté des donateurs et aux autres institutions multilatérales pour qu'elles participent à cette prochaine réunion.

Pour terminer, je voudrais présenter le projet de résolution A/44/L.11/Rev.1, intitulé "Opération Survie au Soudan", au nom de l'Algérie, de Bahreïn, du Yémen démocratique, de Djibouti, de l'Egypte, de la France, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Nicaragua, de l'Oman, du Pakistan, des Philippines, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Somalie, du Sri Lanka, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de l'Ouganda, des Emirats arabes unis et du Yémen.

M. Abdoun (Soudan)

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale note avec une profonde préoccupation que le Soudan reste aux prises avec une crise et des problèmes complexes et que l'ampleur de la catastrophe exige que la communauté internationale continue de manifester sa solidarité. Elle note en outre avec satisfaction la précieuse aide fournie par la communauté des donateurs pendant la première phase de l'opération Survie au Soudan; l'Assemblée générale réaffirme la nécessité, pour la communauté internationale, de continuer à répondre pleinement et efficacement aux demandes d'aide en matière de secours, de relèvement et de reconstruction durant la prochaine phase de l'opération Survie au Soudan; enfin, elle prie le Secrétaire général de continuer à mobiliser l'appui et de coordonner les efforts et de maintenir constamment à l'étude l'opération Survie au Soudan; enfin, elle prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, sur l'application de la présente résolution, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

M. AMIGUES (France) : Les besoins humanitaires du Sud-Soudan sont considérables et justifient pleinement la mobilisation de la communauté internationale, qui s'est développée sous l'égide des Nations Unies depuis la Conférence de Khartoum, le 12 mars dernier.

La France est reconnaissante au Secrétaire général ainsi qu'à son représentant spécial, M. Grant, d'avoir tout mis en oeuvre pour exécuter dans les délais prévus le programme décidé à Khartoum.

Au cours des derniers mois, l'effort consenti par mon pays pour la population du Sud-Soudan s'est exercé principalement de la façon suivante : la mise à la disposition des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge de deux avions TRANSAL et de leur équipage pendant 10 semaines. Cela a représenté une dépense de 18,5 millions de francs. Cette décision avait été prise pour tenir compte de la gravité du problème des transports qui avait été soulignée par M. Grant. Il y a eu également la mise à disposition du Programme alimentaire mondial de quatre logisticiens français spécialistes de l'aide alimentaire pendant une période de quatre mois. La mission de trois d'entre eux a été prolongée de deux mois.

Je crois devoir ajouter par ailleurs que l'aide apportée par les organisations non gouvernementales françaises, notamment sous forme d'assistance médicale et

M. Amigues (France)

hospitalière, s'est élevée depuis septembre 1988 à 21 millions de francs. Je rappelle enfin que mon pays participe à l'aide consentie par la Communauté européenne, qu'il finance à hauteur de 20,5 %.

En ce qui concerne la phase 2 de l'opération Survie au Soudan, nous avons noté que M. Priestley présentera aux pays donateurs en novembre prochain les besoins du Soudan. Ces informations devraient permettre aux pays donateurs d'examiner les moyens de poursuivre leur aide au cours de l'année 1990.

Mme FRANKLIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement américain partage la préoccupation, exprimée dans la résolution 43/52, suscitée par la situation persistante au Soudan. Notre gouvernement a pris une part active aux efforts déployés pour venir en aide aux milliers de civils innocents qui souffrent dans ce pays.

Depuis février 1988, le Gouvernement américain a fourni plus de 155 000 tonnes d'aliments et a appuyé les efforts de nombreuses organisations non gouvernementales et internationales qui essaient de répondre aux besoins du peuple soudanais en matière de nutrition, de santé, et d'approvisionnement en eau. Au total, l'assistance fournie au Soudan par le Gouvernement des Etats-Unis s'est chiffrée à plus de 115 millions de dollars au cours des 20 derniers mois.

Nous nous félicitons des efforts faits par la Commission soudanaise pour les secours et la reconstruction afin de répondre aux besoins de la population du Soudan. Nous notons aussi le rôle de premier plan joué par le Secrétaire général et par son représentant spécial, M. James Grant, dans la mobilisation de la communauté des donateurs et de la famille des Nations Unies pour faire face à la situation au Soudan. Nous sommes fiers aussi d'avoir travaillé avec les nombreuses organisations non gouvernementales qui ne ménagent aucun effort pour venir en aide aux Soudanais innocents dont la vie est bouleversée par les perpétuels problèmes de leur pays.

Le Gouvernement américain, pensant qu'une aide continuera d'être requise au Soudan, est prêt à maintenir son assistance à ce pays. Nous nous félicitons de la récente nomination de Michael Priestley au poste de représentant spécial du Secrétaire général pour les opérations d'urgence au Soudan. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec lui quand il prendra ses nouvelles fonctions à Khartoum.

Mme Franklin (Etats-Unis)

Enfin, nous exprimons notre conviction que les problèmes du Soudan ne pourront pas être véritablement réglés tant qu'on ne sera pas arrivé à un règlement pacifique et définitif du conflit dans ce pays. Nous prions instamment toutes les parties en cause au Soudan à oeuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif afin d'assurer un avenir plein d'espoir à tous les Soudanais.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
J'aimerais, au nom du Groupe des pays arabes et de ma délégation, présenter nos condoléances à la République populaire de Chine et au peuple chinois à la suite du tremblement de terre qui a récemment frappé ce pays.

De même, j'exprime nos condoléances au Gouvernement et au peuple américains à la suite du tremblement de terre qui a frappé la région de San Francisco, aux Etats-Unis.

J'aimerais également présenter nos condoléances au Viet Nam et aux Philippines pour les pertes humaines qu'ils ont subies du fait des typhons qui ont frappé ces deux pays.

Le Groupe des Etats arabes et la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne voudraient enfin présenter leurs condoléances à la République et à la délégation du Honduras à la suite de l'accident d'avion qui s'est produit la semaine dernière.

J'ai l'honneur, au nom du Groupe des Etats arabes, de dire que nous appuyons sans réserve le projet de résolution relatif à l'Opération survie au Soudan, contenu dans le document A/44/L.121/Rev.1 du 20 octobre 1989. Au cours des dernières années, le Soudan frère a été victime de catastrophes naturelles successives : inondations, sécheresses, famines, invasions de criquets pèlerins, sans parler de l'afflux de réfugiés venus des pays voisins et des problèmes internes dus aux tentatives sécessionnistes. Tout cela a gravement disloqué les infrastructures socio-économiques du pays.

Le Gouvernement soudanais, en collaboration avec le Secrétaire général des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales, a fait de grands efforts pour faire face à cette situation complexe.

Nous tenons à dire combien nous apprécions tous ces efforts réalisés et toute cette assistance, et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de manifester sa solidarité et sa compassion au Soudan afin de répondre au besoin pressant de secours, de relèvement et de reconstruction.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le monde arabe a déjà manifesté son appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple soudanais éprouvés en leur fournissant toute l'assistance possible. Les pays arabes tiennent à réaffirmer qu'ils continueront d'apporter leur soutien et leur solidarité au Soudan et d'appuyer son intégrité territoriale.

M. SEZAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : D'emblée, je voudrais, au nom de ma délégation, saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements à M. James Grant, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et ancien Représentant personnel du Secrétaire général pour l'opération Survie au Soudan. C'est en grande partie grâce aux efforts inlassables de M. Grant et à son dévouement que l'on doit le succès de l'exécution de cette formidable entreprise.

Depuis le lancement, lors de la réunion de haut niveau convoquée à Khartoum en mars dernier, de l'opération Survie au Soudan, l'appui international, tant bilatéral que multilatéral, a été mobilisé pour sauver de la famine les personnes déplacées et autres Soudanais affectés par le conflit. L'opération est une entreprise compliquée et extrêmement difficile menée dans des circonstances défavorables pour dire le moins. La coopération et la coordination entre les institutions et les donateurs bilatéraux sont cruciales pour son succès. Nous notons que c'est grâce à la direction compétente de M. Grant que cela a pu être réalisé et nous lui en sommes reconnaissants.

Il convient également de noter que la modération manifestée par les parties au différend soudanais a permis au ravitaillement nécessaire de parvenir aux personnes dans le besoin des régions affectées. Les "couloirs de tranquillité" ont été plus ou moins maintenus pendant toute la durée de l'opération.

Nous ne devons pas oublier non plus la coopération des pays voisins - l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda -, qui ont fourni les bases indispensables à l'acheminement des secours d'urgence.

Bien que l'opération se soit heurtée à diverses difficultés au cours de son exécution, nous sommes heureux d'apprendre qu'une répétition de la tragédie qui s'est produite l'année dernière a pu être évitée. Nous rendons hommage au travail accompli par les organisations intéressées, notamment le FISE, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

En tant que pays parmi les moins avancés, le Soudan doit faire face à des problèmes nombreux et graves : déséquilibre énorme de sa balance des paiements, sécheresse, inondations, nombre immense de réfugiés, pour n'en citer que

M. Sezaki (Japon)

quelques-uns. Pour répondre aux nécessités urgentes nées de ces problèmes, le Japon accorde une assistance de développement au Soudan, exclusivement sous forme de subventions dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation et l'agriculture, la santé et l'approvisionnement en eau. Le Japon accorde également une forme d'aide à des non-projets d'un montant de 2,5 milliards de yen - soit approximativement 17,8 millions de dollars des Etats-Unis - au Soudan, pour l'aider dans ses efforts d'ajustement structurel.

Parallèlement à ce programme ordinaire d'assistance, le Japon a envoyé sur place une équipe de secours d'urgence constituée de médecins spécialisés aussitôt après l'inondation de l'année dernière et a également versé 200 000 dollars au titre de l'aide d'urgence aux sinistrés. Le Japon a versé une contribution de 3 millions de dollars au FISE et au PAM, essentiellement pour couvrir les frais de transport et les coûts administratifs encourus pour la livraison des fournitures nécessaires ainsi qu'une somme additionnelle de 1,1 million de dollars en aide alimentaire, à l'appui des efforts internationaux entrepris dans le cadre de l'opération Survie au Soudan.

En outre, le Japon a versé 4,6 millions de dollars au titre du programme de lutte antipaludique et 3,2 millions de dollars au titre du projet de reconstruction des écoles et des installations médicales à l'appui des efforts de redressement entrepris aussitôt après l'inondation.

Le Japon continue de fournir une assistance au Soudan, en tant que pays bénéficiant en priorité de son programme de subventions, à l'appui des efforts déployés par ce pays pour faire face aux problèmes urgents qui se posent à lui et l'aider à jeter les bases d'un développement à long terme.

L'opération Survie au Soudan est la quintessence des activités des Nations Unies, en ce sens qu'elle fait appel aux connaissances spécialisées, aux compétences et à l'expérience de diverses institutions des Nations Unies et qu'elle est politiquement neutre, condition essentielle à la mise en oeuvre de ses plans et programmes.

Nous espérons que le succès de l'opération ainsi que les enseignements et l'expérience tirés de son application serviront de guide précieux à nos activités futures dans ce domaine.

M. BABINGTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'opération survie au Soudan a été lancée au tout début de cette année alors que le pays se trouvait dans une situation extrêmement grave. Les besoins étaient particulièrement énormes dans le Sud du Soudan, où une action immédiate était nécessaire pour éviter que la famine et la maladie ne fassent leur apparition avant le début de la saison des pluies ainsi que pour s'occuper des personnes déplacées vivant dans la zone de transition. La tâche était compliquée encore par diverses restrictions administratives, financières et opérationnelles, outre les troubles provoqués par la guerre civile.

L'approche de l'opération Survie au Soudan était novatrice, et vu les circonstances les résultats de l'opération sont des plus louables. Les "couloirs de tranquillité" par lesquels les convois de secours ont été autorisés à passer librement et sans escorte se sont révélés être d'une importance particulière puisqu'ils ont permis au ravitaillement de parvenir à ceux qui en avaient le plus besoin. Au dire de tous, il n'y aura pas de famine à grande échelle dans le sud du Soudan cette année. L'opération Survie au Soudan a réussi à fournir à la population de cette région suffisamment d'aliments pour empêcher le genre de migration massive de personnes en quête de nourriture qui s'est produite dans le passé. Dans l'ensemble, l'état de santé de la population semble également s'être amélioré.

Bien que ce ne soit pas le moment de se reposer sur ses lauriers, on doit admettre que la première phase de l'opération Survie au Soudan doit son succès à de nombreuses organisations - celles du système des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la communauté des organisations non gouvernementales - ainsi qu'à des particuliers, aux parties en présence au Soudan, aux pays voisins et à la communauté des donateurs. Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre particulière gratitude à M. James Grant, Représentant personnel du Secrétaire général pour la première phase de l'opération Survie au Soudan, pour la manière remarquable dont il a dirigé l'opération et sa détermination à obtenir des résultats.

Préoccupé par la situation humanitaire critique où se trouve le peuple soudanais, le Gouvernement australien a versé une contribution totale de 2 millions de dollars australiens à l'opération Survie au Soudan en 1989. Ces fonds ont été

M. Babington (Australie)

acheminés par l'entremise du FISE, du Programme alimentaire mondial et du Comité international de la Croix-Rouge. L'Australie a également versé une contribution supplémentaire de 200 000 de dollars australiens par le biais de Care Australia pour venir en aide aux Soudanais déplacés dans la région australe de Kordofan.

Il est évident que beaucoup reste à faire au Soudan, où de nouvelles activités de secours d'urgence et de redressement à long terme restent à entreprendre, l'accent étant mis sur les produits non alimentaires de manière que le pays parvienne à l'autosuffisance en matière de production de denrées alimentaires de base et fournisse les services sociaux essentiels aux personnes déplacées. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt l'annonce des activités proposées au titre de la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La fourniture d'une assistance humanitaire à un peuple souffrant des effets négatifs et cumulatifs de la persistance de catastrophes naturelles est certainement l'une des priorités de la communauté internationale dans lesquelles les Nations Unies jouent un rôle central. Cela est d'une importance vitale en ce qui concerne les pays en développement, notamment les moins avancés qui, même dans des conditions normales, en raison de leur situation économique précaire et des contraintes pesant sur leur développement, ont d'énormes difficultés à assurer ne serait-ce que les besoins humains fondamentaux de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

M. Pejic (Yougoslavie)

Les conséquences catastrophiques de plusieurs années d'inondation, de sécheresse et de famine ont affecté la République amie non alignée du Soudan. Les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles se trouve ce pays sont encore aggravées par le lourd fardeau de sa dette extérieure, qui s'élève à quelque 13 milliards de dollars. Tous ces éléments ont provoqué des mouvements migratoires de grande ampleur, et plus de 400 000 personnes ont succombé à la maladie et à la famine.

Le Gouvernement du Soudan, par l'intermédiaire du Secrétaire général, a demandé à la communauté internationale une aide d'urgence afin d'empêcher que la famine et des souffrances généralisées viennent frapper les nombreuses personnes déplacées des régions affligées de ce pays. Au cours de la quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions sur l'aide au Soudan dans lesquelles elle reconnaissait que l'ampleur des catastrophes et leurs conséquences à long terme nécessiteraient, outre les efforts constants du Gouvernement et du peuple soudanais, la solidarité internationale et une aide humanitaire d'urgence, ainsi qu'une aide de réhabilitation à plus long terme.

Les conditions spécifiques dans lesquelles se trouve ce pays ont rendu encore plus utile une stratégie qui garantirait que l'aide internationale atteigne les personnes auxquelles elle est destinée le plus rapidement possible. Grâce à l'accord conclu à Khartoum en mars dernier entre les parties intéressées, l'opération Survie au Soudan a été lancée. Etant donné la complexité extrême des questions logistiques qui sont en jeu et des graves problèmes de sécurité, il s'agit là de l'une des opérations de secours les plus difficiles mises en oeuvre par les Nations Unies et par d'autres parties, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, document A/44/571. Cette opération de secours importante, complexe et historique a été couronnée de succès, ce qui prouve que l'aide humanitaire peut et doit dépasser les considérations politiques et militaires. Par cette action importante, on est parvenu - fait inestimable - à sauver plus de 20 000 vies innocentes.

La complexité du problème, qui demeure grave, nécessite une nouvelle aide d'urgence et de réhabilitation sur une grande échelle afin d'éviter la répétition des catastrophes de 1987 et de 1988. Cependant, il convient de rechercher une solution à long terme afin de soutenir les efforts que fait le Soudan pour

M. Pejic (Yougoslavie)

surmonter les problèmes qu'il rencontre. A cet égard, nous appuyons pleinement les conclusions et les recommandations du Secrétaire général telles qu'elles sont présentées dans son rapport.

Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et à son ancien représentant personnel, M. James Grant, Directeur exécutif de l'UNICEF, pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans la maîtrise de cette opération sans précédent. Bien entendu, le Gouvernement et le peuple du Soudan ont joué le rôle décisif. Nous sommes convaincus que la poursuite de l'assistance qu'apporte la communauté internationale viendra renforcer les efforts que le pays déploie pour satisfaire ses besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation. Nous espérons que, comme par le passé, la communauté internationale y répondra avec générosité.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite tout d'abord me joindre aux remerciements qu'ont adressés les autres délégations au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. James Grant, et, par leur intermédiaire, à tous ceux qui participent à l'opération Survie au Soudan. Nous estimons que malgré de nombreuses difficultés, la première phase de l'opération a été couronnée de succès. De ce fait, et grâce aux efforts du Comité international de la Croix-Rouge, une crise majeure semblable à celle de 1988 a été évitée dans le sud du Soudan. Nous constatons également que le cessez-le-feu a contribué considérablement au succès de l'opération. Nous espérons évidemment tous avec ferveur que les hostilités ne reprendront pas et que tous les intéressés s'efforceront maintenant de parvenir à une réconciliation nationale. A un moment où des engagements très importants sont pris en matière d'aide humanitaire, il est essentiel de s'engager envers la paix.

Je remercie le représentant du Soudan pour les mots aimables qu'il a prononcés à propos de l'assistance fournie par mon gouvernement, qui a déjà effectué une contribution substantielle de plus de 7 millions de livres sterling pour la première phase de l'opération Survie. Nous nous félicitons du fait qu'il a été convenu que l'opération devait passer à une seconde phase et que l'accent devait être mis dorénavant sur la réhabilitation. Nous sommes prêts à y contribuer. Ce sera à notre avis une occasion d'aider les populations déplacées du Soudan à trouver une existence plus stable. Nous espérons que l'opération sera menée avec succès sous la direction de M. Michael Priestley.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Je me dois en terminant cette brève intervention de répéter que mon gouvernement demande que soient pleinement respectés les droits de l'homme au Soudan, notamment pour les personnes déplacées, les prisonniers de guerre - auxquels la Croix-Rouge devrait avoir accès - et d'autres personnes qui sont détenues.

Nous sommes saisis du projet de résolution A/44/L.11/Rev.1. Nous espérons que son adoption par consensus signifiera que la communauté des donateurs est disposée à continuer d'aider le Gouvernement et le peuple du Soudan à faire face à ses besoins de réhabilitation et de reconstruction.

M. BECKER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite se joindre aux orateurs précédents qui ont exprimé leur profonde gratitude au Secrétaire général, à son ancien représentant personnel, M. James Grant, et à son représentant spécial, M. Michael Priestley, pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés en coordonnant avec succès l'Opération Survie au Soudan. Nous sommes particulièrement heureux que les efforts conjoints de secours international de tous les Etats Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aient permis d'éviter la situation catastrophique la plus critique qui nous ait menacés les huit derniers mois. Mon gouvernement a pris une part active à l'opération Survie au Soudan, en dehors de notre participation aux contributions de la Communauté européenne, en accordant cette année une assistance humanitaire s'élevant à environ 14,5 millions de deutsche mark, soit environ 8 millions de dollars.

Parmi les contributions que nous avons faites, je rappellerai l'opération aérienne franco-allemande commune qui a été organisée cette année, avant la saison des pluies, pour approvisionner d'urgence les régions frappées de famine au sud du Soudan.

Nous continuerons à répondre de façon appropriée et dans les limites de nos possibilités aux demandes d'aide à la réhabilitation et à la reconstruction au cours de la prochaine phase de l'opération Survie au Soudan pour permettre aux personnes déplacées d'accéder à l'autosuffisance. Ma délégation se félicite du projet de résolution présenté aujourd'hui et elle est prête à en appuyer l'esprit et les objectifs.

M. Becker (RFA)

Enfin, nous espérons que les difficultés internes du Soudan - auxquelles divers orateurs ont fait allusion - seront résolues par toutes les parties concernées dans ce pays dans les plus brefs délais. Nous voudrions souligner que tout doit être fait pour surmonter les obstacles politiques qui existent encore au Soudan et pour améliorer la grave situation de famine dans laquelle se trouve actuellement le sud du Soudan.

M. KRAMER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada est satisfait des succès enregistrés dans la première phase de l'opération Survie au Soudan. En dépit d'énormes difficultés, l'opération a été menée à bien en faisant en sorte que les secours alimentaires apportés au sud du Soudan soient suffisants pour empêcher que se reproduisent la famine générale et les nombreux décès qui ont eu lieu il y a un an et demi.

M. Kramer (Canada)

Le Canada aimerait féliciter le Secrétaire général, son représentant personnel pour l'opération Survie au Soudan, M. James Grant, dirigeant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) - qui vient de quitter le poste de représentant personnel -, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les très nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué à faire de cette activité un succès. Le courage et l'esprit de sacrifice personnels de ceux, si nombreux, qui participent directement au programme, témoignent de l'esprit humanitaire qui s'est exprimé par l'opération Survie au Soudan.

Le Canada reconnaît que la coopération du Gouvernement du Soudan et des groupes militants avec les efforts de secours explique pour une large part le succès obtenu. En prévoyant la deuxième phase de l'opération, nous reconnaissons que des efforts soutenus seront nécessaires pour aider les personnes déplacées du sud et, en fait, le sud lui-même à se rétablir. La tâche est impressionnante mais elle peut être accomplie si tous les intéressés font preuve de la même coopération que lors de la première phase.

Le Canada se félicite de la nomination par le Secrétaire général de M. Michael Priestly aux fonctions de représentant personnel au Soudan pour la deuxième phase de l'opération Survie au Soudan. Nous sommes particulièrement heureux du fait qu'il apporte avec lui le mandat spécifique de maintenir le dialogue sur l'assistance humanitaire avec les deux parties au conflit civil.

Nous tenons également à rendre hommage à la contribution efficace et courageuse aux secours d'urgence apportée au long de ces trois années par M. Bryan Wannop, qui était le coordonnateur résident du système des Nations Unies.

Bien que la première phase soit achevée, il est troublant de constater que la paix durable n'a pas été réalisée. Sans une solution durable au conflit, la reconstruction, la réhabilitation et la réconciliation sont impossibles. Nous demandons donc que toutes les parties au conflit renouvellent et poursuivent leurs efforts inlassables en vue de la réalisation d'une paix durable.

Cette année, le Canada a affecté quelque 6,2 millions de dollars à l'opération Survie au Soudan, sous forme d'appui logistique et d'aide alimentaire. D'autres sommes ont été allouées pour des besoins non alimentaires. Nous reconnaissons que des ressources substantielles seront nécessaires pour relever le sud et pour aider

M. Kramer (Canada)

les centaines de milliers de personnes déplacées par la famine et les conflits. A cette fin, le Canada a engagé 6 millions de dollars de plus en aide alimentaire qui sera distribuée par des organisations non gouvernementales au Soudan du Sud, qui viendront compléter les efforts de la deuxième phase de l'opération Survie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/44/L.11/Rev.1. Les pays suivants se sont portés coauteurs : Costa Rica et Ethiopie.

Le Secrétaire général estime que la mise en oeuvre du projet de résolution ne comporte aucune incidence financière sur le budget-programme.

Puis-je conclure que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/44/L.11/Rev.1 est adopté (résolution 44/12).

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'arabe) : J'ai oublié de mentionner que la République soeur des Comores fait également partie des auteurs du projet de résolution.

En ce qui concerne les remarques faites par certains orateurs sur la nécessité d'instaurer une paix durable, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour de si sages paroles, et je voudrais, à cette importante assemblée internationale, dire que le Gouvernement de la République du Soudan fait tout en son pouvoir pour parvenir à une solution pacifique et durable par le dialogue national permanent et que nous progressons sensiblement vers cet objectif. Le Gouvernement du Soudan estime que, sans la paix, notre pays, notre gouvernement et notre peuple, tant au nord qu'au sud, ne pourront réaliser le progrès, la prospérité ni la justice. Le Gouvernement du Soudan veille au respect des droits de l'homme malgré les circonstances économiques difficiles et les conditions de sécurité que connaissent certaines régions de notre pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale termine ainsi l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 05.

